

**Liste des participants
au Comité d'Hygiène et de Sécurité
du 15 avril 2008**

Représentants de l'administration :

M. Didier SELLES
Mme Carole ETIENNE-BOISSEAU
M. Alain BOISSONNET
M. Jean-Marc IROLLO (Secrétaire)
M. Serge LEDUC (excusé)

M. Hervé BARBARET
M. Alain GAUCHET
M. Philippe CARREAU (excusé)
Mme Catherine GUILLOU (excusée)
M. Bruno CORDEAU (excusé)

Membres de droit :

Médecins de prévention
Dr Françoise MOREAU

Personnes qualifiées

Inspecteur hygiène et sécurité
M. Yann ROGIER

ACMOs

Mme Alix HARROUK
Mme Françoise LABRE
Mme Christine LALO
M. Stéphane BERNARD
M. Alain BALDACCHINO
Mme Yves-Lise LAMBERT
Mme Nathalie TCHENQUELA
Chargée de mission hygiène, sécurité et conditions de travail
Mme Brigitte COTTEVERTE

Psychologue

Mme Nathalie DURKHEIM

Délégué à la sécurité et à la sûreté

M. Jean-Raoul ENFRU (excusé)

Chef du service formation et GPEC

Mme Hélène MAHE

Experts administration :

M. Xavier MILAN (excusé)
Mme Corinne LEBOWSKI
Capitaine DUARTE-PAIXAO (SPSI)

Mme Brigitte CASTAN (excusée)
Mme Farida LAIDAOU
M. Olivier PUILLET, stagiaire DRHDS

Représentants du personnel :

CGT :

M. Guilherme FERREIRA
Mme Alexandra KARDIANOU
M. Didier MARTIN
M. Sébastien NEE
M. Manuel MERLET

CFDT :

Mme Sophie BERTHOMIEUX

SUD CULTURE :

Mme Sophie AGUIRRE
M. Pascal LYVER (excusé)
Mme Marie COADIC

Experts organisations syndicales :

M. Emmanuel VANDER MEULEN (CGT, excusé)
Mme Clotilde BOITEUX-BOURSIN (CGT, excusée)
Mme Christiane ISAAC (CFDT, formation syndicale)

M. Victor ALMEIDA ALVES
M. Gary GUILLAUD (excusé)
Mme Christa HENOCQ
Mme Catherine MALLEGOL (excusée)
Mme Nacéra TAIBI (excusée)

Mme Delphine DUQUESNOY

M. Mathias BOGNON
M. Maurice N GUYEN (excusé)
Mme Elise MULLER

**Procès-verbal de la réunion
du Comité d'Hygiène et Sécurité
du 15 avril 2008**

Sommaire

I. Approbation du procès verbal du CHS du 4 décembre 2007	2
II. Suivi des actions du CHS (pour information)	2
III. Bilan HSCT 2007 (pour information)	10
IV. Rapport d'activité IHS 2007 (pour information).....	18
V. Rapport d'activité de la psychologue 2007 (pour information)	20
VI. PAPRIACT 2008	26
VII. Questions diverses.....	37

Le secrétaire de séance pour les organisations syndicales sera la CFDT.

I. Approbation du procès verbal du CHS du 4 décembre 2007

Le procès verbal du CHS du 4 décembre est approuvé à l'unanimité.

II. Suivi des actions du CHS (pour information)

M. COADIC

Serait-il possible de numérotter les actions pour plus de lisibilité ?

M. SELLES

D'accord. Cela sera fait dans l'avenir.

M. COADIC

Le recensement des besoins en mobilier des agents de nuit a-t-il été fait en concertation avec les agents concernés ?

Mme LALO

Oui, les agents ont été consultés.

M. COADIC

Les agents n'ont pas été associés à la visite semestrielle des PC. Pour quelles raisons ?

Mme ETIENNE-BOISSEAU

La direction de la surveillance participe à ces visites et sur place les agents en poste sont associés. Ces visites sont très fructueuses et des plans d'action sont élaborés pour améliorer les conditions de travail.

Mme LALO

M. Cordeau a organisé des réunions avec les agents sur les suites de l'étude.

M. FERREIRA

Nous avons quelques remarques à formuler sur le document ; concernant les travaux de "l'open space" rue de Rivoli on nous signale qu'il y aurait des courants d'air sec désagréables.

Comment vérifie-t-on le nettoyage des grilles d'aération prévu dans le marché de nettoyage ?

Musée du Louvre

M. BOISSONNET

Deux personnes sont chargées à la DAMT du contrôle de ce marché, MM Serrière et Ekani Ndzana. On a toutefois du mal à obtenir que l'entreprise de nettoyage effectue toutes ses missions.

M. GAUCHET

Le plus important est le filtrage de l'air.

M. FERREIRA

Oui, mais si les grilles sont encrassées, il peut y avoir des problèmes. Donc il faut s'assurer que les prestations prévues dans le marché sont respectées.

M. SELLES

Des pénalités sont appliquées à l'entreprise en cas de défaillance.

M. FERREIRA

L'entretien des machines à café incombe-t-il à Sin et Stes ?

M. BOISSONNET

Non, ces machines sont entretenues par le prestataire. Sin et Stes n'entretient que les machines à eau.

M. FERREIRA

La machine à café du couloir des AGER fonctionne-t-elle ?

Mme TCHENQUELA

Malheureusement les rassemblements autour de cette machine créent des nuisances pour les agents travaillant à proximité.

M. SELLES

La question va être étudiée.

M. FERREIRA

On devait acheter un chariot pour l'annexe de la médiathèque. Est-ce fait ?

Mme LABRE

Il s'agit en fait d'une plate-forme de travail qui a été achetée.

M. FERREIRA

Musée du Louvre

Les travaux prévus dans les locaux du service médical seront-ils bien réalisés en juin ?

M. GAUCHET

Oui, ces travaux sont commencés et finiront bien en juin.

Mme HENOCQ

Le recrutement du second médecin est-il prévu ?

Mme ETIENNE-BOISSEAU

Je refais le point avec Françoise Moreau pour lancer la procédure.

M. FERREIRA

Où en sont les travaux prévus à l'auditorium ?

M. GAUCHET

Ces travaux sont en cours, mais une gouttière est repartie à l'atelier pour transformation.

M. FERREIRA

Les agents de l'auditorium doivent utiliser les toilettes publiques, car les autres ne fonctionnent pas.

M. MARTIN

En effet, nos toilettes sont toujours inaccessibles et on ne voit jamais d'ouvriers.

M. SELLES

Quelle est la date prévue pour l'achèvement de ces travaux ?

M. GAUCHET

Ces travaux sont difficiles. J'espère que l'on aboutira dans trois semaines environ. L'eau qui s'infiltré est ressortie en dehors des points de captage. On a donc été dans l'obligation de recommencer les travaux.

M. FERREIRA

Aux Tuileries, le réaménagement des locaux des jardiniers n'a pas encore été fait.

M. BALDACCHINO

Musée du Louvre

Les bureaux ont été réalisés en 2007. Les vestiaires et sanitaires des jardiniers sont terminés. Les vestiaires de la surveillance seront achevés en fin d'année.

M. FERREIRA

A-t-on des précisions sur les mesures d'empoussièrement à programmer ?

M. GAUCHET

Le rendez-vous est pris avec le laboratoire d'hygiène de la ville de Paris le 18 avril.

M. SELLES

Je pense que nous pourrions partager le document de suivi CHS et le rendre interactif afin qu'il puisse être actualisé et accessible aux représentants du personnel à tout moment.

M. MERLET

Avez vous trouvé des locaux provisoires en attendant la création d'une base vie Napoléon ?

M. GAUCHET

Nous n'avons pas encore de précisions concernant ce projet.

M. MERLET

Je voulais quelques précisions par rapport aux informations indiquées dans le document. Sur l'aire de livraison, nous n'en avons pas parlé, les travaux sont prévus pour le deuxième semestre 2008. Apparemment, il faudrait que les agents soient déplacés pendant ces travaux.

M. BOISSONNET

Il s'agit de reprendre les installations de climatisation pour les rendre plus performantes. La zone de bureaux sera en légère surpression par rapport à l'atmosphère extérieure, de sorte que l'atmosphère extérieure ne puisse pas rentrer.

M. SELLES

Le point suivant concerne la demande de création d'une salle de repos supplémentaire Aile Sully. Il est indiqué « *travaux de remise en état et achat de mobilier à programmer* ».

M. GAUCHET

L'essentiel est de changer le mobilier. Il s'agit simplement de poser une banquette et une table basse. On peut s'engager sur ces travaux assez rapidement.

Mme HENOCQ

Au sujet des points concernant l'aire de livraison, nous avons une demande à faire au CHS, étant donné que l'aire de livraison a fait l'objet d'un CHS exceptionnel, avec la prévision de gros travaux. Il serait donc souhaitable d'avoir un point spécifique sur l'aire de livraison lors du prochain CHS.

M. SELLES

C'est accordé.

M. FERREIRA

Concernant les visites CHS, peut-on nous donner des précisions supplémentaires concernant les dates ? Nous avons le 21 mars pour voir le jardin des Tuileries.

Mme COTTEVERTE

Les prochaines visites, pour les ateliers, auront lieu à partir de mai. Nous verrons le programme avec le groupe permanent pour avoir les disponibilités de chacun.

M. FERREIRA

Le réseau de gaz dans les couloirs des ateliers est en cours de travaux. Pour nous, c'est une situation de retard. Pourquoi ?

M. GAUCHET

Effectivement, nous avons mis beaucoup de temps pour achever cette opération, qui est aujourd'hui terminée, réceptionnée et vérifiée. Il nous reste une étape à franchir, à savoir la rédaction par l'installateur, Air Liquide, d'une notice d'utilisation et des contraintes, que nous devrions avoir sous quinze jours. Nous pourrions dès lors procéder à une remise en service. Le réseau est fiable, réceptionné et validé.

M. FERREIRA

À la page 6, il est précisé que l'entretien de la salle de gymnastique est à vérifier. Que pouvez-vous nous dire sur ce point ? On sait que les conditions ne sont pas parfaites, qu'il y a beaucoup d'utilisateurs.

M. BOISSONNET

C'est un problème d'entretien et de nettoyage, tâches qui n'étaient pas effectuées de manière régulière. Des consignes supplémentaires seront données afin d'assurer un entretien de meilleure qualité.

M. FERREIRA

Si on en reparle dans ce document, vous devriez pouvoir nous dire ce qui a été fait ou pas. Cela montre que c'est un lieu qui nous pose problème. À la ligne suivante, les problèmes des odeurs de vestiaires de la surveillance en VDI sont signalés. Nous voudrions des précisions, car je n'ai pas compris de quoi il s'agissait précisément.

M. BOISSONNET

J'avais déjà évoqué ce problème. C'est un problème plus général. Les odeurs sont la preuve qu'il y avait des soucis dans ces espaces. Les vestiaires se situent au-dessus de la caisse générale et des locaux utilisés par Main Sécurité. En évoquant ce problème d'odeur, nous voulions souligner l'état de l'ensemble de ces locaux, qui nous semblait en déshérence, en tout cas pour une partie d'entre eux. Cela concerne d'ailleurs les vestiaires eux-mêmes, les toilettes ou même les locaux de sécurité qui, pendant longtemps, sont restés dans un état assez lamentable. Pour l'heure, nous n'avons pas de précisions à vous apporter. Il est certain que, d'ici le prochain CHS, nous essaierons de notre côté d'avoir plus de précisions. Je sais que du côté des locaux de sécurité, des évolutions ont eu lieu, avec la transformation d'une salle de repos, dans un état catastrophique, en bureau. Qu'en est-il de ces espaces qui depuis des années se sont dégradés ? Nous voulions mettre en perspective ce problème, et pas seulement les problèmes d'odeur.

M. FERREIRA

Les mesures ont été effectuées et c'est très bien. Mais que fait-on pour les autres agents qui sont sous la pyramide et victimes du bruit, aussi bien nos collègues de la région Napoléon que ceux du service de la sécurité ?

Mme COADIC

Lors d'un précédent CHS, Monsieur Serge LEDUC avait émis le souhait que la totalité des agents postés sous la Pyramide puisse bénéficier des systèmes de protection du bruit pour les oreilles. Un recensement a été organisé chez nous il y a quatre mois auprès des agents de vestiaires et de l'équipe d'intervention Napoléon. Nous n'avons pas eu de retour et nous ignorons quelle est la situation actuelle.

M. FERREIRA

La question reste posée.

Mme LEBOWSKI

Outre le recensement des agents qui sont concernés, un certain nombre d'étapes doit être validé au préalable. Qui assurera le nettoyage régulier ? Certains points doivent être déterminés avec Françoise MOREAU. Par ailleurs, il nous a été rapporté par la Direction des publics que des difficultés avaient été signalées auprès des agents chargés de l'accueil. Françoise MOREAU a proposé de rencontrer les agents concernés et de lister les problèmes de façon à améliorer la capacité d'écoute et d'échange avec le public. Je préfère rencontrer Françoise MOREAU pour connaître le ressenti de ces personnels et les améliorations à apporter avant de décider d'une démarche auprès du personnel exposé à la surveillance sous la Pyramide. Cela me paraît plus prudent.

M. MARTIN

Il avait été évoqué lors de la réunion avec les collègues de SUD que les agents de la Direction des publics travaillant sous la Pyramide seraient a priori également recensés. Il a été dit que l'ensemble de ces agents a été exposé au bruit.

Mme ETIENNE-BOISSEAU

Cela a été fait. Nous disposons de la liste des agents qui sont amenés à avoir des activités de contrôle.

M. MERLET

Sur le point concernant l'aménagement d'une alvéole pour déporter l'activité d'accueil hors borne d'information, l'une des demandes des agents pour s'éloigner du bruit régnant sous la Pyramide est justifiée par l'obtention de postes de travail situés hors Pyramide, entre autres la borne d'information à la porte des Lions et la réception téléphonique. Il avait été également demandé la création d'une borne d'information déplacée, qui viendrait en complément de celle existant sous la Pyramide. Je rappelle ces points, car il y avait une demande précise des agents de s'éloigner du bruit. On se rend compte aujourd'hui, d'après les informations collectées sur ce projet en cours, qu'aucune étude n'a été faite sur le bruit dans l'espace qui recevrait cette borne d'information déplacée. Nous ignorons si, au final, cet emplacement-là permettrait aux agents de s'éloigner du bruit. Le problème persiste quant à la finalité de la borne d'information et sur les mesures préalables. À ce sujet, il semble qu'avant tout lancement définitif du projet, il faudrait prévoir des études d'hygrométrie, de bruit, de luminosité pour voir si cet espace peut correspondre à l'attente des agents et être adéquat à ce qu'attend la Direction des publics.

En conclusion, l'installation de cette borne d'information à cet espace-là pose problème. Il n'est pas certain que les agents soient éloignés du bruit. De par l'emplacement, nous serons confrontés à une confusion sur la fonction de cette borne avec les services actuellement rendus par l'accueil des groupes. Les personnes qui arriveraient dans cet espace pour aller vers l'accueil des groupes pourraient tout à fait entrer dans cette borne d'information, ce qui créerait un problème de rencontres. La configuration de l'espace pose de nombreux problèmes. Les agents ont le sentiment que ce projet, dont ils sont en partie initiateurs, est en train de leur échapper. Certains problèmes ont été soulignés par la DAMT et l'ACMO de la DP sur la mise en conformité de cet espace. Pour nous, l'installation d'une borne dans cet espace nous semble absurde, en amont du lancement des travaux. Nous le redisons, car ce qui est en train de se passer confirme nos craintes et nous redemandons que ces travaux soient suspendus afin que les études soient réalisées et qu'une concertation soit organisée autour de la finalité de cet espace.

M.GAUCHET

Nous en sommes au stade l'avant-projet sommaire, bâti sur la base d'un programme réalisé avec Anne GIROUX. C'est tout ce que je peux vous dire.

M. SELLES

J'imagine que beaucoup d'études sont à faire et vous n'avez évoqué que les principales d'entre elles. Il serait souhaitable que vous transmettiez la liste que vous avez dû recueillir. Ces études sont nécessaires et nous verrons avec la DAMT comment nous pouvons les prendre en compte dans le cahier des charges, sachant qu'il faut toujours avoir en perspective l'idée que l'accueil ne peut pas seulement se résumer à la borne d'accueil, qu'il doit aussi se faire dans l'ensemble du musée. C'est l'objet du projet Pyramide. Il serait normal que les chargés d'accueil qui sont aujourd'hui sous la Pyramide se retrouvent dans des salles pour partager les conditions de travail de leurs collègues et répondent aux demandes des visiteurs. Si vous pouviez faire passer l'ensemble des points soulevés, je pense que la DAMT et les services concernés verront avec le groupe de travail ce qui peut être fait et dans quels délais.

M. MERLET

À terme, cela concernera les agents et les visiteurs.

M. SELLES

Envoyez-nous la liste des études que vous estimez nécessaire de réaliser.

M. FERREIRA

La dernière ligne concerne les rondes effectuées par les agents de surveillance dans le laboratoire du C2RMF. On nous parle d'un plan de prévention à mettre en place. Avez-vous davantage de précisions sur ce point ?

Mme COADIC

Un contact avec le CHS du C2RMF a-t-il déjà été effectué ? C'est ce qui avait été dit lors du dernier CHS.

Mme ETIENNE-BOISSEAU

Un contact devrait être pris entre Carel VAN TUYLL et la responsable du laboratoire C2RMF, suite d'ailleurs à de petits incidents entre des personnes sur place. Un courrier signé d'Henri LOYRETTE a été envoyé à la directrice du laboratoire il y a environ quinze jours pour indiquer que, dans ce cadre, Carel VAN TUYLL et la directrice devront prendre rendez-vous pour retravailler sur un projet de convention de façon à bien déterminer pour chaque équipe un périmètre de travail et qu'elles retrouvent entre elles des relations sereines.

Mme COADIC

Il n'y a pas eu de notes de service précisant aux agents des PC qu'ils n'ont pas à entrer dans la salle de l'accélérateur de particules.

Mme COTTEVERTE

J'ai eu des contacts avec Mme BECQ qui est la personne compétente en radioprotection sur le site et qui a confirmé qu'il n'y avait aucun danger d'entrer dans cette salle lorsqu'Aglae n'est pas en fonction.

Mme COADIC

Cela devait être rappelé par une note de service et je n'ai pas l'impression...

Mme COTTEVERTE

J'ai transmis à Bruno CORDEAU le mail de Madame BECQ pour confirmer qu'il n'y avait pas de danger.

M. SELLES

Je remercie la CGT pour ses demandes d'éclaircissement. Je propose que nous passions au point 3 de l'ordre du jour.

III. Bilan HSCT 2007 (pour information)

Mme COTTEVERTE

Comme vous le voyez, le bilan HCST reprend la trame qui a été élaborée dans les bilans des années précédentes. Il présente les principaux éléments de la politique de l'établissement en matière d'hygiène et sécurité. Il fait le point sur les réunions CHS, les travaux du groupe permanent, présente le rapport d'activité du réseau « Conditions de travail ». Les bilans de la médecine de prévention, de l'inspecteur d'hygiène et sécurité sont notés pour rappel puisqu'ils sont présentés en séance. La troisième partie reprend les différents éléments d'évaluation de la politique, l'évaluation des actions PAPRIACT, le bilan des formations en matière d'hygiène/sécurité et handicap, le bilan des accidents du travail et maladies professionnelles de l'année, le point d'avancement sur l'élaboration du document unique, la sécurité incendie et la mise en place d'exercices d'évacuation et les travaux d'amélioration des espaces de travail. Je pense que vous avez des questions et nous sommes là pour y répondre.

M. SELLES

Merci pour ce bilan. Ce qui compte surtout, ce sont les suivis des actions du CHS. Il serait souhaitable que soit mis à disposition des organisations syndicales et membres du CHS, un dossier partagé que nous pourrions actualiser. Je propose que nous passions au rapport d'activité. La parole à SUD d'abord.

Mme COADIC

Ma question concerne le bilan d'activité de la Direction de la surveillance, au niveau des émanations toxiques. Un suivi médical est-il assuré auprès des agents qui travaillent à l'aire de livraison afin de suivre les effets à long terme de ce type d'émanations ?

Mme LALO

Il n'y a pas de suivi médical. Il y a eu un suivi effectué dans les années 2001/2002, avec une prise de sang annuelle. Cela s'est arrêté.

M. SELLES

On va demander au Docteur MOREAU de regarder ça. Le Docteur MOREAU doit savoir s'il y a eu des convocations. Le principal problème auquel elle est confrontée repose sur le nombre de personnes convoquées qui ne viennent pas.

Mme HENOCQ

La plaquette Hygiène et Sécurité a été imprimée en novembre. Elle a demandé beaucoup de travail, mais n'a toujours pas été diffusée à ma connaissance. Comment sera-t-elle diffusée ?

Mme COTTEVERTE

C'est une réactualisation d'un travail qui avait déjà été fait par le groupe permanent il y a quelques années. On l'a réactualisé en groupe permanent et c'est vrai que l'on a tardé quant à sa diffusion. Cela prend du temps, car ce n'est pas simple.

M. FERREIRA

La plaquette risque d'être dépassée, en particulier auprès des ACMO, et il faut l'envoyer rapidement.

Mme COTTEVERTE

Je suis d'accord avec vous. On va s'occuper de la distribuer rapidement.

M. MERLET

Vous précisez en page 3 qu'aucun plan de prévention n'a été transmis au Registre hygiène et sécurité en 2007. Nous pensions que cela était une obligation. Nous nous inquiétons pour 2008.

Mme COTTEVERTE

Actuellement, nous sommes en train de recenser par direction les entreprises extérieures avec qui nous devons faire un plan de prévention. C'est une obligation avec les entreprises travaillant au-dessus de 400 heures annuelles et selon une liste de travaux dits dangereux. Une copie du plan de prévention doit être placée dans le Registre hygiène et sécurité. Lorsque j'ai interrogé la personne en charge du registre, elle m'a confirmé qu'aucune copie du plan de prévention n'a été remise à ce registre cette année.

M. GAUCHET

Si je peux me permettre, ce n'est pas pour autant que les plans de prévention n'ont pas été faits. C'est une obligation à laquelle on ne déroge pas.

Mme COTTEVERTE

Oui. Il y a peut-être une méconnaissance des directions autres que la DAMT, qui explique le fait de ne pas avoir transféré une copie à ce registre. Nous nous en occupons actuellement.

M. MERLET

Une petite remarque sur le chiffre relatif aux réunions CHS. Pour nous, il y en a eu deux l'année dernière afin que cela soit clair, car il s'agit d'un document de référence. Un CHS a été divisé en deux parties, de par sa longueur, celui de mai, et il y en a eu un second.

M. SELLES

Ce ne sont pas deux CHS mais trois réunions CHS.

M. MERLET

Oui, je tenais quand même à signaler qu'il y avait eu deux réunions pour un même CHS.

M. FERREIRA

Il est quand même important de ne pas confondre un CHS scindé en deux avec deux CHS.

M. SELLES

On précisera donc la tenue de deux CHS scindés en trois réunions.

M. MERLET

À la page 5, tout en haut, vous abordez les procédures d'accidents du travail graves. Nous voulions savoir si cela avait été finalisé. En page 6, dans le cadre du réseau « conditions de travail », il est évoqué la réunion d'une pratique commune et harmonisée, mais nous nous posons la question de savoir si tous les ACMO avaient les moyens ou la possibilité d'y participer systématiquement.

Mme COTTEVERTE

Bien sûr, en fonction de leur disponibilité. Un avis de réunion est envoyé à l'ensemble des ACMOs.

M. MERLET

Merci. Il n'y a donc pas de problèmes de présence dans ces réunions. C'est la raison pour laquelle on s'est interrogé sur ces réunions, qui ont quand même leur importance. Ensuite, au sujet des formations en hygiène et sécurité (page 27), j'aimerais revenir sur les formations à destination des représentants du personnel. Il existait une formation satisfaisante en CHS de niveau 1. Nous aimerions savoir si une date est prévue pour le CHS niveau 2 et où en sont les formations d'hygiène et sécurité ?

Mme MAHE

Nous devons refaire ensemble le questionnaire pour analyser les besoins, mais ce n'est pas vraiment un niveau 2. Vous le recevrez avant la fin du semestre pour le mettre en œuvre lors du second semestre.

M. MERLET

Deuxième semestre, d'accord. En page 8, il est précisé « *Création de plaquettes informatives sur différents thèmes* ». Il est également évoqué la diffusion d'une plaquette de sensibilisation à l'emploi de personnes handicapées. Nous voulions savoir où nous en étions avec cette plaquette.

Mme COTTEVERTE

Nous en sommes à la phase finale, qui correspond au choix des photos. Nous voulions avoir des photos d'agents du Louvre et nous sommes en train de finaliser cette partie-là. Nous voudrions des photos d'agents handicapés et d'autres travailleurs, puisque la plaquette s'intitule « *Travaillons ensemble* ».

M. MERLET

Quand cette phase-là sera terminée ?

Mme COTTEVERTE

Musée du Louvre

J'ai rendez-vous vendredi avec la graphiste, qui va nous présenter une nouvelle proposition, car la première ne nous plaisait pas.

M. MERLET

Y a-t-il une date butoir ?

Mme COTTEVERTE

On espère trouver une entente sur cet aspect-là. Le contenu est validé puis longtemps.

M. MERLET

On s'est étonné de l'absence d'un bilan d'activité pour l'ACMO Delacroix. Est-ce dû à un problème technique ?

Mme LAMBERT

Nous sommes trois à l'encadrement et je suis obligée d'adapter les dates de réunion avec mon planning.

Mme AGUIRRE

Je suppose qu'au niveau de Delacroix, le poste d'ACMO était imposé. Ce n'est pas un choix.

Mme LAMBERT

Oui, ce n'est pas un choix.

Mme AGUIRRE

Vous savez très bien que lorsqu'on impose la fonction d'ACMO et que cela ne vient pas d'un choix, c'est difficile à mettre en œuvre. Ça fonctionne comme dans certains petits musées où, lorsqu'on postule à un poste, on est obligé de prendre le poste d'ACMO sans savoir à quoi il correspond. Cela demande une compétence technique que les gens n'ont pas forcément au moment de leur prise de poste.

M. SELLES

Sans doute à la prise de poste, mais il l'acquiert comme les autres ACMO l'ont acquise. Je pense que la mission est suffisamment essentielle et importante pour la vie des agents du musée Delacroix pour que la personne qui est désignée s'investisse.

Mme AGUIRRE

Nous rappelons que nous sommes contre la nomination d'office ACMO et nous pensons que cela doit correspondre à un choix.

M. SELLES

Ils sont trois à Delacroix et si personne n'est volontaire, il faut bien désigner quelqu'un.

Mme LAMBERT

Je vais dire à M. KALY qu'il adapte le planning en fonction des dates. J'ai plus de temps et je commence à m'intégrer, je suis plus souvent en réunion.

Mme AGUIRRE

Mais avez-vous la formation ?

Mme LAMBERT

Oui.

Mme COTTEVERTE

Comme nous sommes en train de faire l'évaluation des risques professionnels dans le cadre du document unique, je pense que cela aidera Mme LAMBERT à structurer son activité. Cela permettra de mettre en place un plan d'action avec sa direction.

M. MERLET

J'ai également une question relative à la partie mentionnée en page 31. Dans le point « Accessibilité aux handicapés », il est indiqué qu'un conducteur d'opérations schéma directeur accessibilité va être recruté en 2008. J'aimerais avoir davantage de précisions sur la date réelle du recrutement.

M. BOISSONNET

Le poste budgétaire existe. La définition de fonction également. Je crois qu'il a été publié, si je ne me trompe pas, au niveau interne. Il n'y a pas eu de publication dans la presse et des contacts ont été pris avec le CRIDEV pour essayer de « ratisser » un peu plus large.

M. SELLES

Je rappelle que nous avons inscrit 400 000 € au budget cette année pour l'amélioration de la politique envers l'accueil des handicapés.

M. MERLET

Une dernière question. Nous nous interrogeons sur la vérification des extincteurs et nous nous demandions si c'était également le SPSI qui s'occupait des extincteurs de Tuileries.

M. DUARTE

Oui. La question s'est longtemps posée parce qu'il y avait un marché qui était relancé lorsque le Jardin des Tuileries a été rattaché au Musée. Mais nous allons progressivement nous occuper de l'organisation et du recensement des extincteurs de l'ensemble des Tuileries. Depuis deux ans, nous étions un peu en doublon, car un prestataire extérieur le faisait également et nous ne savions pas quel était notre degré d'implication. Mais les choses ont été clarifiées.

M. MARTIN

En page 27, je voulais savoir si la formation premier secours s'appelle toujours AFPS.

Mme MAHE

Non, il s'agit de PSC1, prévention et secours civiques de niveau 1.

M. MERLET

Sur les pages 31 à 33, il est indiqué « *Travaux d'amélioration des espaces de travail* ». Pour nous, cela est un doublon avec le suivi des travaux. On l'a vu en point 2 de l'ordre du jour. Concernant ce document, un élément nous semble sujet à caution, celui de la page 33 : « Quai de livraison, installation et réfection de l'espace. » Pour nous, il est marqué réalisé et apparemment ce n'est pas le cas d'après les informations que nous avons. Si un seul élément se révèle faux, on peut être amené à mettre en doute le reste des éléments. Cela s'ajoute à l'idée du doublon. Cette partie du dossier nous semblait un peu redondante et sujette à caution.

Mme COTTEVERTE

C'est vrai qu'elle est un peu compliquée. On peut la supprimer, en précisant le suivi des actions au fur et à mesure. On reprend le suivi des actions CHS réalisées.

M. SELLES

De toute manière, on aura le suivi en temps réel avec le dossier partagé, sous la responsabilité de Brigitte COTTEVERTE. Je voulais remercier, de la part du CHS, Brigitte COTTEVERTE pour le travail effectué et le bilan de synthèse, en me réjouissant de la participation de l'ACMO de DELACROIX, dès que sa présence aura été intégrée dans le réseau existant.

Mme AGUIRRE

Je voulais signaler qu'on avance et que les remarques sont prises en compte. On aurait dû savoir qu'un bilan est utile pour tirer des perspectives pour les années suivantes. Quelles sont les priorités, au niveau de la politique hygiène et sécurité, et l'organisation à mettre en place ?

Mme COTTEVERTE

Je pense que ça va être l'objet du programme. L'idée justement du PAPRI Pact est de voir toutes les actions prioritaires qui peuvent être menées lors de l'année en cours.

M. SELLES

On recense toutes les actions, mais on perd parfois de vue les grands axes. Ce sera possible avec le PAPRI Pact, qui est relativement récent au Musée du Louvre. C'est vrai qu'on pourrait penser, dans le prochain contrat de performance, qu'une partie soit consacrée aux conditions de travail et aux grandes priorités des trois prochaines années, sachant que, chaque année, nous avons un document très détaillé sur les actions à mener. Merci pour ce que vous avez dit.

M. MERLET

On est satisfait du travail entamé, en cours et on sera satisfait du travail à venir.

M. SELLES

Merci de votre satisfaction et nous passons au rapport d'activité IHS 2007.

IV. Rapport d'activité IHS 2007 (pour information)

M. ROGIER

Comme vous le savez, je m'occupe du Louvre depuis novembre 2007, c'est ce que j'ai indiqué dans le document qui vous a été distribué. J'ai repris le programme que mon prédécesseur avait envisagé avec l'équipe du Louvre et nous avons inspecté en compagnie du médecin de prévention de l'ACMO et Madame COTTEVERTE les ateliers muséographiques. Nous avons visité, sur plusieurs semaines, une douzaine d'ateliers. J'achèverai mon rapport après avoir fait un travail final avec M. BERNARD. Mon premier rapport sera remis au cours du premier semestre 2008. Mon activité pour le compte du ministère m'amène à fréquenter des établissements de nature très différente. Le Louvre, a priori, devait représenter environ 10 % de mon activité et en représente finalement 20 %. Je dois aussi continuer de m'occuper des autres services de mon ministère ainsi qu'un certain nombre d'établissements.

M. SELLES

Une question, M. MERLET ?

M. MERLET

Non, juste une remarque qui va dans votre sens. Effectivement, nous sommes satisfaits...

La séance est perturbée par de mauvaises odeurs.

M. BOISSONNET

Des travaux sont en cours. Il s'agit d'une phase importante de la suppression des mauvaises odeurs, dont tout le monde s'est plaint ces trois dernières semaines. Je ne vais pas vous donner le détail des études, mais le travail actuellement en cours concerne le péristyle, sous lequel est placée une grosse conduite de 600 millimètres de diamètre et qui est un égout. Nos études ont montré qu'il fallait travailler sur ce point pour résoudre les problèmes qui touchent le Musée. Des commandes ont été passées et c'est aujourd'hui que l'opération est organisée. Le grand tuyau dont je viens de parler est découpé en dessous pour y adjoindre une « culotte », c'est-à-dire un tuyau qui s'emboîte dans cette conduite. Cela permettra au camion d'aspirer le contenu du grand tuyau de 600 millimètres afin d'éliminer une grande partie, voire la totalité, des sources des mauvaises odeurs, ressenties aussi bien dans la bibliothèque de la RMN que dans les locaux. La climatisation a été coupée dans la zone concernée pour éviter que les émanations soient dispersées dans ladite zone.

M. SELLES

Les mauvaises odeurs disparaîtront-elles définitivement ?

M. BOISSONNET

Nous anticipons peut-être sur les questions diverses que vous aviez l'intention de poser à la fin de la séance, mais je vais y répondre maintenant, si vous le permettez, Monsieur le Président. La source de l'ensemble des problèmes d'odeurs provient du vestiaire Mollien. Ces toilettes ont été victimes d'un défaut de conception. Elles s'évacuent vers un système qui pompe l'eau de la nappe qui se trouve sous l'ensemble de la Pyramide. La nappe d'eau de la Seine monte l'été et descend l'hiver. Pour éviter que le dessous de la Pyramide ne se casse quand elle remonte, il y a sous la Pyramide un ensemble de tuyaux qui pompe l'eau en hiver. L'eau est ensuite rejetée dans les égouts. Il se trouve que l'exutoire des toilettes de la zone Mollien a été branché sur ce système d'évacuation. Par un phénomène un peu étrange, les pompes en question refoulent l'eau de la nappe, mais refoulent également les produits qui proviennent des toilettes Mollien. Le phénomène hydraulique renvoie ces effluents, au moyen de la pompe, dans le réseau d'égout qui, normalement, converge vers ce pompage. Ce qui est pompé dans les toilettes Mollien remonte et finit par arriver dans le tuyau.

Cela se produit lorsque la pompe fonctionne. Or, la pompe ne fonctionne pas en permanence. Elle se met en marche lorsque les eaux sont arrivées à un certain niveau dans le bassin. Des effluents provenant des toilettes Mollien et des autres toilettes arrivent, le bassin se remplit, la pompe se met en marche et reflue sur l'ensemble du réseau. C'est la raison pour laquelle on a parfois de très mauvaises odeurs. Ensuite, d'autres systèmes font qu'il y a des rétentions d'eau. Nous avons nous-mêmes construit des murs pour éviter les effets provoqués par la crue et le retour des égouts de la ville de Paris vers nous. Ces barrages fonctionnent mal et constituent un frein à l'évacuation des eaux, qui deviennent stagnantes. Nous avons analysé tous ces problèmes, qui commencent à être traités. Le traitement envisagé est, une fois que l'on a mis en place des systèmes de pompage, de pouvoir les utiliser et effectuer des curages réguliers. Le second point est qu'il faut que nous trouvions un moyen d'évacuer les toilettes Mollien d'une autre manière. Cela n'est pas une opération simple, car, comme vous le savez, tous ces réseaux situés sous la Pyramide sont en dessous du niveau de l'ensemble des égouts qui entourent le Musée du Louvre. Il faut donc toujours remonter au moyen de pompes.

M. SELLES

Merci Alain pour ces informations. Nous allons remercier M. ROGIER pour son travail et comme vous le signaliez tout à l'heure, votre action dans le rappel de la réglementation. Nous vous remercions également pour votre aide sur certains dossiers, où votre arbitrage a été important, sinon nécessaire et essentiel. Nous reviendrons sur certains points, tant dans le point du PAPRIACT qu'aux questions diverses. Merci encore une fois pour votre travail.

M. BOGNON

Ma question s'adresse à M. ROGIER. Les produits chimiques sont-ils bien recensés par le service médical ?

M. ROGIER

Ils sont recensés par l'établissement et portés à la connaissance du médecin de prévention. Le rôle du médecin de prévention est déterminé par le Code du travail en matière de risques chimiques.

Mme AGUIRRE

M. ROGIER, j'ai vu que vous aviez prévu une seule inspection au Louvre en 2008, qui concerne les ateliers. Est-ce parce que vous estimez que c'est la zone qui comporte le plus de risques ?

M. ROGIER

Non. Sur la thématique des ateliers, nous avons commencé à travailler sur les ateliers muséographiques et nous nous rendons compte que nous trouvons des ateliers dans beaucoup de secteurs d'activité du musée. C'est un choix, je dirais, complètement arbitraire.

M. SELLES

Merci. Nous allons passer la parole à Nathalie DURKHEIM pour un bref rapport d'activité.

V. Rapport d'activité de la psychologue 2007 (pour information)

Mme DURKHEIM

Dans le cadre de ma consultation, j'ai rencontré 110 personnes cette année et réalisé 931 entretiens. Comme les autres années, les caractéristiques des personnes qui viennent me consulter n'ont pas beaucoup changé. Il s'agit surtout de femmes, de personnes âgées de plus de 30 ans et plutôt des titulaires. Ce sont des caractéristiques qui sont aussi liées à la structure de la population du Louvre. J'ai rencontré plus d'agents que de cadres. Concernant l'origine des demandes en 2007, les personnes qui sont venues consulter l'ont fait plutôt de leur propre initiative, avec moins de personnes orientées par quelqu'un d'autre, que ce soit un autre acteur du musée, un professionnel de santé, une assistante sociale ou autre.

La plupart des personnes sont venues pour des problèmes personnels. Il y a eu moins de demandes pour des problèmes professionnels ou qui relevaient des deux sphères. Je vous ai remis, pour mémoire, la nature des problèmes personnels. Il s'agit souvent de problèmes de couples, de maladies, de problèmes d'alcool et de dépression, de conflits familiaux, de deuils, parfois des demandes pour quelqu'un d'autre, un proche ou de la famille, ou des agressions. Pour ce qui concerne les problèmes professionnels, nous rencontrons toujours les mêmes catégories, essentiellement des conflits avec la hiérarchie et les collègues. Pour les encadrants, cela peut être

aussi des difficultés à gérer un personnel en difficulté. J'ai rajouté ce que j'appelle la confrontation à la mort, parce qu'il fallait trouver une appellation qui soit assez parlante. Il s'agit des deux agents qui ont fait la découverte de cadavres au jardin des Tuileries.

Au sujet de l'évolution entre 2006 et 2007, 55 personnes nouvelles sont venues me voir. 55 personnes étaient déjà venues en 2006 et sont revenues en 2007, 49 personnes venues en 2006 ne sont pas revenues en 2007, 10 personnes ont été orientées à l'extérieur, 25 sont venues plutôt pour des problèmes ponctuels ou pour des conseils envers un proche, 5 n'ont pas souhaité entamer le suivi proposé et 9 personnes ont quitté l'établissement. Nous pouvons remarquer, dans les évolutions, que davantage d'hommes se sont présentés cette année, un peu plus de personnes de plus de 45 ans, davantage de titulaires, la part des vacataires ayant été moins importante, un peu plus d'agents que de cadres, pas de façon significative, mais ce point est à noter.

Concernant l'origine des demandes, j'ai constaté une inversion, car j'ai eu, cette année, beaucoup plus de personnes qui sont venues de leur propre chef qu'adressées par quelqu'un d'autre. La nature des demandes fait apparaître que davantage de personnes sont venues pour des difficultés personnelles que professionnelles, ou les deux. J'ai poursuivi la partie qui concerne la consultation et qui repose sur le développement du réseau extérieur. J'ai poursuivi cette collaboration avec les spécialistes ou les associations. Pour ce qui concerne la prévention collective, j'ai continué à participer à la commission de suivi des situations difficiles. Au sujet de la prévention des conduites de dépendance, vous avez noté, l'année dernière, que nous avons fait une petite étude avec le Dr MOREAU auprès des directeurs, des conservateurs et des RAF pour voir de quelle manière le problème se posait dans notre établissement. Nous avons poursuivi ce travail en créant un petit groupe comprenant le médecin, le service social et moi-même. Nous allons ouvrir ce groupe aux directions pour essayer de voir dans quelles conditions il est possible de mettre en place une procédure de gestion de crise. Nous allons également rencontrer, avec Carole ETIENNE, un organisme qui s'appelle l'Institut de recherche et d'étude sur la maladie alcoolique, qui est un organisme spécialisé dans les formations dans ce domaine et le conseil aux entreprises. On se rend compte que c'est un projet très ambitieux et difficile et qu'on a certainement besoin d'être accompagné pour mettre une organisation globale en place qui prenne en compte tout l'établissement.

J'ai poursuivi le travail d'analyse des pratiques auprès du service des affaires sociales, puisque je suis les travailleurs sociaux, notamment sur les cas un peu difficiles, pour essayer de dégager des pistes d'amélioration de leurs pratiques professionnelles. J'ai poursuivi ma participation au groupe « réseau conditions de travail », toujours en essayant de voir comment nous pouvons continuer à renforcer cette culture hygiène et sécurité dans l'établissement. Ma participation concerne également le document unique, puisque nous avons travaillé sur cette question, en particulier pour les risques psychosociaux, qui sont assez compliqués à prendre en compte. Ce ne sont pas forcément les méthodes habituelles pour appréhender ce type de risques. Avec Brigitte, nous nous sommes rapprochées de l'INRS. Nous allons poursuivre notre prospection, mais il y a plutôt une démarche type gestion de projet un peu à part, en recherchant un ensemble d'indicateurs de fonctionnement de l'entreprise et de santé, qui seraient à mettre en place et à suivre d'une année sur l'autre.

Enfin, j'ai mis en place, avec mes collègues, les journées de préparation à la retraite. Nous avons organisé une session test en décembre dernier. Ce sont trois journées qui se découpent en demi-journées, au cours desquelles nous faisons intervenir un juriste spécialisé dans ces questions de retraite afin d'expliquer le fonctionnement des caisses. Nous faisons également intervenir le

Dr MOREAU, qui parle de la santé lié au vieillissement. Le service social intervient pour tout ce qui est action sociale en faveur des personnes âgées. Nous avons également demandé à la chambre des notaires de faire intervenir des juristes au sujet du patrimoine et de sa transmission. Personnellement, j'interviens au cours de deux demi-journées, dont l'une est consacrée à la fin du travail, au deuil de l'activité. L'autre demi-journée porte sur le projet de vie future. Nous avons eu un bon retour des 9 personnes qui ont participé à cette session, à laquelle nous avons porté quelques modifications après avoir tenu compte des différentes remarques. Trois sessions sont prévues en 2008, en juin, septembre et novembre.

Nous avons également proposé, avec le service organisations métiers, formations et la chargée de mission hygiène et sécurité, de mettre en place un dispositif d'appui pour essayer d'accompagner les évolutions ou les changements de l'institution. C'est un dispositif qui est toujours à l'étude du côté de la chargée de mission organisation et stratégie. Il nous faut articuler nos interventions, qui doivent bien se coordonner.

Je continue à me tenir informée des évolutions dans mon métier. Je participe à différents groupes, je fais également contrôler ma pratique. Tout cela n'a pas changé par rapport à l'année dernière. Concernant les perspectives pour 2008, il faut consolider ce qui est déjà fait, en particulier au niveau de la prévention du risque alcool. Je vais continuer à participer au document unique, notamment la partie consacrée aux risques psychosociaux, et au réseau « conditions de travail ». Je vais également poursuivre l'animation de ces journées de préparation à la retraite.

M. SELLES

Merci. Y a-t-il des questions ?

M. AGUIRRE

Oui, cela concerne la partie consultation individuelle. Dans cette instance, on se préoccupe plus de la partie collective. Dans le rapport, vous signalez qu'une partie des problèmes pour lesquels les personnels viennent vous voir a une origine professionnelle. Je vois bien votre travail pour aider une personne à gérer une situation difficile. Mais quand l'origine est en dehors de la personne, avez-vous des moyens d'alerte, qui permettent de prévenir, par exemple, la DRH afin de lui signaler ce type de problème ?

Mme DURKHEIM

Je fais un travail avec la personne. Si nous pensons qu'il y a une nécessité d'alerte du côté de l'organisation du travail, nous encourageons la personne à suivre cette démarche. Ce point avait conduit à cette idée d'accompagnement du changement. J'avais noté, à mon niveau, qu'il me semblait qu'une partie des difficultés rencontrées par les personnes dans le changement était peut-être liée au fait que nous n'étions pas suffisamment vigilants à l'accompagnement des personnels dans les changements. Nous avons sûrement un rôle à jouer sur cette partie en lien avec les autres services de la DRH. Nous pouvons être davantage en appui pour les chefs de service, qui souhaitent évoluer par exemple ou qui sont confrontés à des difficultés de fonctionnement. J'ai plutôt pris le problème de cette manière, du moins pour l'instant.

Mme ETIENNE-BOISSEAU

Je relaie ce que dit Mme AGUIRRE. Lorsque les personnes ne se prennent pas en main pour signaler leur cas à la Direction des ressources humaines, il nous faut néanmoins analyser ces situations professionnelles.

Mme KARDIANOU

Par rapport à ce que disait Sophie, et je reviens sur un cas collectif, jusqu'où peut-on aller pour résoudre le problème sans obliger les gens à changer d'affectation parce qu'on n'a pas la possibilité d'aller plus loin ? C'est une question que je pose à chaque CHS et je crois que la plupart d'entre vous savent de quoi je parle. Comment peut-on résoudre le problème sans éloigner les agents qui souffrent au lieu de résoudre le problème à la base ? A-t-on vraiment la volonté de traiter un cas collectif ?

Mme ETIENNE-BOISSEAU

La politique sociale de l'établissement n'est pas de changer systématiquement les agents qui connaissent une difficulté dans une organisation. On prend soin, au sein de la Direction des ressources humaines, de regarder la situation qui se présente à un moment donné sous tous ses aspects. Je crois qu'on aurait tort de penser que notre moyen d'action est de déplacer le personnel. Loin de nous ce type d'intention.

Mme KARDIANOU

Je comprends bien mais nous arrivons à un point qui dépasse même le Louvre. La seule solution qui se présente aux agents est de partir, notamment en mobilité interne. Ce n'est donc pas une solution. Je reviendrai sur ce problème à chaque CHS tant que le problème persistera. Nous attendons toujours les résultats de la médiation.

Mme AGUIRRE

Il y a l'aspect individuel sur lequel nous revenons toujours. Quand la psychologue dit qu'elle va travailler sur les risques psychosociaux, cela signifie que le travail peut déstabiliser certaines personnes. Les organisations de travail peuvent fragiliser les gens et les mettre en difficulté. Il nous faut prendre le problème dans les deux sens.

Mme ETIENNE-BOISSEAU

Le projet social 2006-2008 insiste sur la prise en charge des agents en situation difficile. Le fait est qu'il y a des loupés, notamment l'année dernière, sur des cas d'agents en difficulté et je le déplore. C'est pour cette raison que je profite d'un partenariat entre Entreprise Personnel pour confier à M. LEGALL, que certains connaissent déjà, le soin de travailler sur ce sujet-là, avec la collaboration des acteurs de la Direction des ressources humaines. Le travail débouchera, je

l'espère, sur une procédure qui favorise la prise en charge des agents, tant dans les cas de situations individuelles que collectives.

M. MERLET

Vous parlez donc d'une sorte d'audit dans ce cas précis.

Mme ETIENNE-BOISSEAU

Il s'agit plutôt d'accompagnement pour déboucher sur une procédure permettant une prise en charge plus efficace des agents de l'établissement en situation de souffrance, qu'ils connaissent des difficultés d'ordre professionnel ou personnel.

M. FERREIRA

J'aimerais que l'on tienne aussi compte des situations de travail elles-mêmes, en se posant la question de savoir comment nous pouvons intervenir. Je trouve positif que l'on s'occupe des agents, mais on revient trop facilement à ce que dénonce Alexandra, c'est-à-dire qu'on règle le problème de l'agent en le déplaçant éventuellement sans avoir réglé la situation. On laisse la machine reproduire de nouveau le système. J'aimerais bien que l'on regarde quelles sont les situations pathogènes. Pour le moment, nous n'avons aucun retour.

M. SELLES

On parle de choses différentes. Madame DURKHEIM peut et doit signaler des choses. C'est tout le débat que nous avons eu il y a trois ans, à propos du rattachement direct de la psychologue à la DRH ou pas puisque vous disiez à l'époque que, dans ce cas, les gens ne consulteraient pas. Aujourd'hui, on s'aperçoit au contraire que de plus en plus de personnes vont consulter spontanément. Il faut être capable, à un moment donné, de signaler peut-être des situations d'organisation du travail lorsque les entretiens prouvent des défaillances, de manière qu'elles soient prises en charge par la DRH. Ensuite, ce n'est plus le travail de la psychologue, qui a une démarche purement individuelle. C'est le travail de la DRH, d'où l'étude dont parle Carole et les interventions que l'on fait ponctuellement auprès des différents services selon les situations de travail.

Mme ETIENNE-BOISSEAU

Non seulement pour traiter les modalités d'intervention, mais surtout celles liées à la prévention.

Mme AGUIRRE

Quand vous lisez, page 6, l'*alinéa 2*, dans le chapitre sur la mission de la psychologue : « *Contribuer à la prévention des risques psychiques liés au travail : participer aux réflexions et à la mise en oeuvre de solutions ou projet dans le cadre de la prévention collective* », on est en droit de se demander si l'institution a une réflexion à soumettre ? Quand il est marqué : « *Concevoir sur*

demande et en articulation avec d'autres acteurs (médecins, assistantes sociales...) des dispositifs de prévention envers les agents en difficulté ou exposés à des risques psychiques importants », la demande existe-t-elle ?

Mme DURKHEIM

Non, pas comme ça.

Mme AGUIRRE

Je peux vous dire que dans le cadre de mon travail d'agent posté, cette demande d'aide institutionnelle à la gestion des conflits existe mais je n'ai pas l'impression que ce soit relayé. Je peux le faire en tant que syndicaliste. Effectivement, nous savons que nous avons des situations de travail qui peuvent dégénérer et qu'il faut gérer avec ses ressources personnelles.

Mme DURKHEIM

Avec les visiteurs ?

Mme AGUIRRE

Oui, dans notre cas, c'est bien avec les visiteurs, mais cela peut également concerner des situations de travail qui génèrent des conflits à cause d'un stress important, que ce soit, ou pas, en présence des visiteurs. De qui doit émaner la demande ? De la hiérarchie ?

Mme DURKHEIM

Oui, souvent c'est la hiérarchie qui peut faire ce genre de demandes.

Mme AGUIRRE

Concrètement, il n'y a pas eu de demandes.

Mme DURKHEIM

C'est l'idée de ce projet d'accompagnement dont j'ai parlé. De notre côté, nous manquions peut-être de visibilité. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes dit qu'il fallait construire une offre plus lisible pour les chefs de service quand une difficulté se présentait, ou une évolution en cours, afin de mieux accompagner les choses. C'est ce qu'on a essayé d'articuler, avec cette volonté d'être plus lisible.

Mme AGUIRRE

Aujourd'hui, cela n'est pas encore entré dans les mœurs et c'est dommage.

M. SELLES

Merci. Je vous propose de passer au PAPRI Pact 2008 et je cède la parole à Mme COTTEVERTE.

VI. PAPRI Pact 2008

Mme COTTEVERTE

Comme vous pouvez le voir, la trame du PAPRI Pact 2008 a un peu évolué par rapport aux années précédentes, du fait d'un travail soutenu du groupe permanent au CHS, qui a travaillé sur ce document de façon importante, même en dehors de ses séances mensuelles. Je remercie les organisations syndicales et les ACMOs qui se sont impliqués dans ce dossier. Des annexes ont été ajoutées au programme qui reprennent, en référence, la réglementation, en hygiène et sécurité, par thématiques abordées. Certaines notes annexées permettent une meilleure visibilité des actions déjà entreprises. Je vous rappelle que c'est un document préparatoire à nos débats en séance, comme il est dit en application de l'article 48 du décret de mai 82, ce qui signifie que l'on doit discuter en séance et voir si vous souhaitez voir apparaître des ordres de priorité. Le débat est ouvert sur ce document.

Mme HENOCQ

Le médecin de prévention doit-il avoir la liste actualisée des agents exposés au risque chimique ?

Mme COTTEVERTE

Oui.

Mme HENOCQ

Concernant la réunion organisée le 19 mars par rapport au Drager, un certain nombre de décisions ont été prises. On souhaitait, comme il s'agit d'une nouvelle mesure de prévention, que ce soit annexé au PAPRI Pact. J'aurais aimé avoir un bilan de cette réunion et des mesures qui seront prises.

Mme COTTEVERTE

C'est comme vous voulez. Nous pouvons en parler maintenant ou attendre.

Mme ETIENNE-BOISSEAU

On va en dire un mot. Concernant le risque chimique, nous avons demandé aux départements de tenir la liste des produits utilisés ainsi que les fiches de données de sécurité.

Mme TCHENQUELA

La plupart des départements ont fourni leurs fiches de données de sécurité. Néanmoins, pour certains d'entre eux, la difficulté s'est posée sur des listes de fournisseurs qu'ils n'avaient pas. Ils ne pouvaient donc pas produire cette FDS. Le Dr MOREAU a fait une information à partir de 2005 et tout le long 2006-2007. À ce jour, les départements ont répondu. Celui qui n'a pas répondu a quand même envoyé une note en précisant qu'il n'avait pas de réserves de produits chimiques stockés. Nous disposons de toutes les informations. Nous avons rencontré, à la fin de l'année 2007, le Dr MOREAU à propos de cette question, puisque nous devons effectuer un travail de suivi sur tout ce qui est lié aux risques des produits chimiques. La rédaction de nouvelles réglementations apparaît régulièrement au niveau international et la France doit mettre ces données en place en 2008. Il y aura une transposition d'ordre juridique sur la question.

Mme ETIENNE-BOISSEAU

S'agissant de l'aire de livraison, la réunion du 19 mars était une réunion interne destinée à répondre à la question soulevée concernant les seuils d'alerte déclenchés par la pollution atmosphérique dans l'aire de livraison grâce au Dräger. L'appareil a été installé, je ne sais pas en quelle année, par la DAMT. Le constat est que la configuration des seuils de détection dans le Dräger ne correspondait pas à la procédure mise en place par l'établissement en liaison avec le service médical et la Direction de la surveillance. Nous étions sur des seuils différents. Cela explique, en cas de déclenchement, que la Direction de la surveillance disposait de consignes qui n'étaient pas adaptées à la manière dont le Dräger fonctionnait et se déclenchait. Cette réunion avait pour but de s'entendre sur la mise à jour du Dräger pour se caler clairement sur les consignes en vigueur à la Direction de la surveillance.

Les décisions prises sont de s'en tenir à deux seuils d'alerte configurés dans le Dräger, à savoir un seuil qui permette de déclencher la ventilation et un seuil qui doit permettre à la Direction de la surveillance de prendre des dispositions pour organiser l'évacuation des personnels. Ceci étant clairement arrêté, il s'agissait de définir, pour chacun de ces deux seuils, les taux susceptibles de déclencher ces deux niveaux d'alerte, en matière de CO et de NO, deux gaz toxiques provoquant des répercussions graves sur la santé. Ces données ont été arrêtées et soumises à la décision, ce matin, de Didier SELLES. Le niveau de déclenchement et le niveau d'évacuation seront désormais clairs pour les agents de la surveillance afin de procéder à l'évacuation du personnel si nécessaire.

M. GAUCHET

Nous allons acquérir un matériel plus moderne auprès de la société Dräger qui va permettre de coupler le contrôle avec un ordinateur. L'agent de surveillance aura en permanence une vue

graphique de la situation à tout moment. Aujourd'hui, nous avons un système un peu archaïque avec des bandes enregistreuses qu'il faut consulter et dépouiller. Nous aurons donc en permanence une vue instantanée de la situation dans les quatre voies qui sont contrôlées et nous engrangerons également des statistiques. Nous pourrions très facilement reproduire ces statistiques sur un tableau Excel de la situation.

Mme HENOCQ

Quand aura lieu la mise à jour du Drager ?

M. GAUCHET

Nous attendons le devis, mais cela peut être fait très rapidement.

Mme ETIENNE-BOISSEAU

Vous savez que la difficulté, en matière de réglementation, est qu'il n'y a rien de très arrêté concernant ces fameux seuils d'alerte. On s'est entendu pour prendre en considération les préconisations du médecin de prévention.

M. BOISSONNET

Comme il n'y a pas de normes, on a fixé des taux qui nous paraissaient très corrects. Cependant, nous allons poursuivre les expérimentations, les contacts avec un groupe de travail qui s'est constitué auprès du ministère, pour suivre les évolutions des études sur ces seuils. Jusqu'à présent, les seuils fixés étaient ceux qui étaient admis dans les parkings publics souterrains.

Mme ETIENNE-BOISSEAU

Nous avons abaissé ces seuils afin d'obtenir des seuils inférieurs à ceux en vigueur et qui servent de référence à l'entreprise Drager.

M. BOISSONNET

Le déclenchement de la ventilation aura lieu plus tôt que ce qui était prévu ultérieurement et le déclenchement de l'évacuation aura lui aussi lieu plus tôt.

M. FERREIRA

Améliore-t-on le nombre et l'emplacement des capteurs pour être certains que la situation ne va pas nous échapper ? Comme vous venez de le dire, la configuration est assez différente de celle d'un parking. Ici, il y a des courants d'air dans tous les sens et nous savons qu'on peut se retrouver avec une situation qui paraît bonne là où le problème se produit mais, avec le déplacement des gaz, la situation peut être plus délicate ailleurs. Cela a toujours représenté l'une de nos préoccupations.

M. BOISSONNET

Actuellement, nous surveillons quatre secteurs différents, notamment la rampe d'accès et l'aire de livraison.

M. FERREIRA

Il y a aussi le PC, mais il y a aussi la base qui est à côté du PC, le local des chauffeurs qui peut se retrouver en situation confinée et qui est tout à fait dans le secteur.

M. GAUCHET

Les capteurs sont placés à la bonne hauteur. L'installation a été faite avec les spécialistes de Drager en fonction du mode de fonctionnement de l'aire de livraison. Les capteurs sont à hauteur d'homme. On ne capte pas les particules à dix mètres de haut, mais à hauteur de respiration humaine.

M. FERREIRA

Je ne mets pas en doute la pertinence de ce qui est fait. Je relève une chose. Nous nous sommes retrouvés, plus d'une fois, avec des situations que nous n'avions pas prévues. À chaque fois, on rattrape comme on peut. Envisage-t-on des situations qui pourraient être problématiques ? Le problème ne se pose pas sur la rampe. Il est difficile que quelqu'un soit intoxiqué à cet endroit grâce à l'importante circulation d'air.

M. BOISSONNET

Il ne faut pas oublier non plus que le traitement de l'ensemble des bureaux de cette zone est en cours de réalisation. Tous les bureaux seront en surpression par rapport au reste. Il faut d'abord essayer de parer aux cas de figure exceptionnels qu'on ne saura pas prévoir. S'il se produit simultanément un dégagement de gaz important dans l'aire de livraison, qu'en même temps l'ensemble du système à l'origine de la surpression dans les bureaux tombe en panne, qu'en même temps les systèmes de ventilation d'enfumage ne soient plus actifs... Dans ce cas-là, effectivement...

M. FERREIRA

C'est une situation qui est possible.

M. BOISSONNET

À moins que le Drager soit lui aussi en panne....

M. FERREIRA

On a connu ça aussi ! Il n'était pas en panne, mais n'était pas remis à jour.

M. BOISSONNET

Le Drager signalera l'augmentation de gaz et, à ce moment-là, les agents de surveillance procéderont à l'évacuation. Il y a quand même pas mal de niveaux de sécurité qui sont superposés et il faut arrêter de considérer que plus rien ne va fonctionner.

M. FERREIRA

La suppression des bureaux est un serpent de mer que l'on traîne depuis longtemps. Nous n'avons jamais eu quelque chose d'efficace. Je comprends très bien la situation. Il se trouve que, jusqu'à maintenant, pour mille raisons qui ne sont pas toutes de votre fait, c'est un problème.

M. GAUCHET

Les deux problèmes auxquels nous avons été confrontés jusqu'à présent ont pour origine une erreur humaine.

M. FERREIRA

Les outils sont ce qu'ils sont et ils peuvent tomber en panne. Les humains font des choses qui nuisent à leur sécurité par inadvertance, pour mille raisons.

Mme HENOCQ

Au sujet de risque chimique, il me semble que Françoise MOREAU avait fait un important travail de recensement des produits utilisés dans les ateliers, il y a quelques années. Je voulais savoir s'il n'était pas possible d'organiser une réunion spécifique avec le service médical, en présence de M. ROGIER, pour faire un point et nous exposer ce qui avait été fait.

Mme COTTEVERTE

Nous sommes en train de faire ce travail de recensement dans le cadre de la rédaction du document unique.

Mme HENOCQ

Il faudrait voir Madame MOREAU pour savoir ce qui a été fait il y a quelques années et de quelle façon les choses peuvent se compléter et être mises à jour.

M. SELLES

Je vous propose de passer aux questions diverses.

Mme HENOCQ

Concernant le tri sélectif et sécurisé des produits, pouvez-vous nous faire un point sur l'aire de livraison de marchandises, notamment sur l'organisation du tri ?

M. GAUCHET

Aujourd'hui, il n'y a pas de tri sélectif.

Mme LAIDAOU

On va le mettre en place en 2008 dans le cadre du développement durable.

M. BOISSONNET

Les déchets considérés comme dangereux sont triés. Par exemple, vous devez remettre les piles qui sont ramassées régulièrement et qui sont recyclées pour être traitées. Ensuite, les sociétés de maintenance qui travaillent pour nous collectent l'ensemble des tubes fluorescents, des lampes à vapeur de mercure, etc. Tout cela fait l'objet d'un tri sélectif et d'une évacuation à part. Il en va de même pour les ateliers. Les déchets qui proviennent des peintures, du vernis, des solvants sont mis dans des récipients qui sont normalement fermés dans des armoires de sécurité avant d'être débarrassés dans le cadre d'une évacuation particulière. Les déchets qui proviennent des restaurants sont traités à part, dans la zone de l'aire de livraison. Tous les autres déchets (corbeilles de bureau) ne sont pas triés et il n'y a pas plusieurs corbeilles dans vos bureaux pour opérer un tri. Mais un tri est fait sur les produits dangereux.

Mme HENOCQ

Nous avons fait la demande auprès de Mme COTTEVERTE pour que le PAPRIACT soit le plus proche possible de la réglementation. Mais nous ne voulions pas que ce soit seulement le rappel de la réglementation. L'idée était de vous transmettre le document en amont de la réunion du CHS et pas 10 jours avant pour que chacun puisse remplir sa partie et éviter de vous poser des questions, auxquelles vous avez déjà répondu. Il y a un problème sur l'amélioration de la lisibilité de ce document. Cela implique que les services soient en possession du document bien avant. Est-il possible, pour le mois de juin, d'avoir l'information recoupée dans le document ?

Mme COTTEVERTE

Je ne comprends pas. Quelles informations ?

Mme HENOCQ

Ce document est un rappel de la réglementation, avec les mises à jour...

Mme COTTEVERTE

Non, ce sont les actions à mettre en place.

M. FERREIRA

C'est le projet PAPRIPACT pour 2008 et nous sommes en avril. Si vous décidez de faire la présentation de ce document-là en fin d'année, ce serait une bonne chose. Au mois d'avril, nous aurions déjà plus de précisions sur les actions en cours. Nous sommes toujours dans les annonces de principe.

Mme ETIENNE-BOISSEAU

J'ai eu à répondre à cette question lors d'un précédent CHS. Comme le bilan lui-même n'était pas terminé, il nous paraissait important de disposer du bilan de l'année écoulée avant de faire des propositions pour l'année à venir. C'est pour cette raison que j'avais moi-même demandé à Brigitte COTTEVERTE de différer au CHS du début d'année la présentation du PAPRIPACT pour le lier au bilan de l'année écoulée. Il va de soi que l'on aurait plus intérêt à le présenter en fin d'année au moment du bilan. On essaiera, pour le CHS du mois de décembre, de donner à la fois le bilan 2008 et le PAPRICPACT 2009.

Mme HENOCQ

Par rapport au bilan de M. ROGIER, le risque chimique est évoqué : « *La mise en place de formations spécifiques sur ce sujet apparaît prioritaire.* » Pouvez-vous développer ce thème ? J'aimerais savoir ce que le Louvre peut mettre en place par rapport à la page 6 de votre bilan.

M. ROGIER

Il s'agit d'appliquer strictement la réglementation. Le Code du travail est très précis en la matière. Je vois que les actions envisagées décrivent les applications essentielles : recensement, substitution éventuelle, évaluation, étude individuelle.

Mme HENOCQ

Vous parlez de la mise en place de formations.

M. ROGIER

Ce sont des formations sur la réglementation. Il faut que les différents responsables sur le terrain aient une bonne connaissance de leurs obligations et des enjeux.

M. SELLES

Merci. Y a-t-il d'autres questions? Dans le cadre du groupe permanent du CHS, il serait souhaitable que les personnes qui concourent à l'élaboration du PAPRIPACT posent ces questions lors de ces travaux préparatoires.

M. MARTIN

On a travaillé à l'élaboration du PAPRIPACT, mais ce n'est pas pour autant que l'on n'a pas de questions à poser.

M. SELLES

D'accord. Je croyais que ces sujets avaient été abordés en groupe permanent.

Mme HENOCQ

On parle de formations, comment elles sont mises en œuvre. On a travaillé longuement sur ces documents. Peut-on savoir quelles formations ont été dispensées aux ACMO sur le risque chimique, les chefs de service concernés, etc. ? Cela pose de nombreuses questions.

M. MERLET

C'est une question que l'on souhaitait poser en CHS. Cela concerne les formations des chefs de service. Où en sommes-nous par rapport aux risques chimiques ? Des choses sont-elles prévues pour 2008 ou 2009 ?

Mme MAHE

Sur tout ce qui est hygiène et sécurité, nous avons une logique. Quelle que soit la problématique, on est parti sur le fait que les acteurs concernés au premier plan seraient prioritaires en termes de formation. Ceux qui pouvaient relayer l'information, ceux qui pouvaient alerter. C'est plutôt un plan de formation sur les ACMO et sur les représentants du personnel. Cela peut être aussi dans le cadre d'un projet, mais dire que l'on forme l'encadrement serait très présomptueux et on ne pourrait pas le mettre en œuvre, vu le nombre de personnes dans cet établissement en situation de

N+1. On travaille plutôt sur la professionnalisation du réseau, qui reste la priorité, quelle que soit la problématique. Ponctuellement, nous verrons selon les chantiers et les projets. Il y a des personnes qui se spécialisent et l'on peut considérer qu'il est important pour une direction de cibler et de faire quelque chose de plus conséquent. Mais on ne peut pas le généraliser et l'offrir à tout le monde.

Mme COTTEVERTE

En ce qui concerne la formation des ACMO en matière d'hygiène et de sécurité, des formations sont effectivement prévues dans le plan 2008. On étudiera en effet un certain nombre de risques, dont le risque chimique. Par ailleurs, j'ai invité fortement les ACMO à participer à des formations de la CRAMIF, qui sont des formations gratuites et organisées par thématiques. Plusieurs ACMO ont déjà participé à ces formations, notamment sur le risque cancérigène et les TMS. Il y a un certain nombre de formations très ciblées qui correspondent à nos risques encourus et qui permettent de se professionnaliser sur des thématiques.

Mme HENOCQ

Je crois qu'un projet était en cours sur le montage et le démontage des échafaudages au niveau de la DAMT.

M. BOISSONNET

Je ne suis pas le mieux placé pour répondre. Nous avons huit candidats pour la formation relative au montage et au démontage des échafaudages.

Mme MAHE

Nous sommes en train de finir le recensement et surtout le niveau, car il y a à chaque fois plusieurs niveaux de formations.

M. BOISSONNET

Oui, il y a plusieurs niveaux. Et cela devrait se faire avant la fin de l'année. C'est effectivement très utile et important pour nous.

Mme MAHE

Pour tout ce qui est habilitation électrique, nous finissons les questionnaires, qui seront envoyés à chaque personne concernée pour la définition des niveaux et nous devons voir la composition des groupes avant la fin de semaine.

M. BERNARD

Un autre projet concerne l'utilisation des machines à bois.

M. SELLES

Merci. Quelles sont les autres questions ? M. MERLET ?

M. MERLET

Je souhaitais revenir sur la prévention du harcèlement moral, de la souffrance et de la violence au travail. Il est indiqué qu'une étude concernant les agents en situation difficile sera réalisée. Nous souhaitons avoir une information sur l'absentéisme service par service. Ce point avait été évoqué dans le suivi CHS et nous voulons l'aborder maintenant. Cette demande, faite l'année dernière, n'a pas obtenu de réponse véritablement positive. Nous avons les taux d'absentéisme sur l'ensemble du musée, mais pas service par service.

Mme ETIENNE-BOISSEAU

Sauf erreur de ma part, je pense que j'ai remis votre demande à Luc WAGNER qui s'occupe du bilan social. Je vais revoir s'il est en mesure, pour le bilan social qui a toutes les chances d'être abordé lors du prochain CTP, de pouvoir intégrer cette information.

M. MERLET

Service par service.

Mme ETIENNE-BOISSEAU

Service par service... selon l'effectif du service, cela peut s'avérer délicat.

M. MERLET

Ensuite, il faut que l'information soit pertinente, que ce soit un pourcentage et non pas un chiffre brut.

M. SELLES

Je rappelle néanmoins que nous fournissons, dans le rapport annuel de performance, le taux d'absentéisme de la Direction de la surveillance, de la Direction des publics et de la globalité du musée.

M. MERLET

C'est la raison pour laquelle nous voulions quelque chose de plus précis. C'est pour cela que j'ai parlé de service par service, sachant que c'est une échelle inférieure.

M. SELLES

Musée du Louvre

Il y a 80 services au Musée du Louvre, dont des services de trois personnes, d'autres de cent personnes.

M. MERLET

Il me semble que c'est une information qui, à terme, pourrait avoir son importance et être significative sur certains besoins.

M. SELLES

Bien sûr, mais est-ce vraiment une priorité ? On va regarder ce qu'il est possible de faire.

M. MERLET

C'est une demande qui avait déjà été faite et que l'on réitère.

M. SELLES

Par direction, c'est une chose. Par service, c'est différent, car il y a 80 services dans le musée et c'est beaucoup plus compliqué.

M. MERLET

En tout cas, à l'intérieur de quelques directions, cette mesure pourrait faire apparaître certaines réalités. Nous supposons que cela pourrait étayer certaines demandes.

M. MARTIN

Juste une remarque pour une meilleure compréhension de l'annexe. La fiche fait référence à des articles de décret... Il me semble que dans la première partie, relative au fonctionnement du CHS, il manque de petites informations. On parle d'articles et de décret sans préciser de quel décret il s'agit. C'est précisé sur les autres décrets, comme étant le décret du 20/02/1992...

M. SELLES

Je vous remercie pour toutes ces demandes de précisions. Nous pouvons passer au vote. Qui approuve ce plan d'action 2008 élaboré avec les membres du groupe permanent du CHS ? C'est pour savoir si vous approuvez le PAPRI Pact ? Qui s'abstient ?

L'administration et SUD votent pour.

La CGT et la CFDT s'abstiennent.

M. FERREIRA

Vous avez bien compté ?

M. SELLES

Oui, à la majorité largement. Je vous remercie pour ce travail. Nous ferons mieux la prochaine fois. J'observe que la CGT, qui participe au groupe permanent, ne vote pas le projet du groupe permanent, la CFDT non plus. Nous passons aux questions diverses.

Mme AGUIRRE

Sud culture a voté pour car nous estimons que les remarques faites ont été prises en compte et qu'il y a donc de réelles améliorations dans ce document.

VII. Questions diverses

Mme AGUIRRE

Nous aimerions signaler deux services de la Direction de la surveillance qui, à notre connaissance, ne vont pas bien. Nous avons été alertés collectivement par les agents. Le premier service est communément appelé les PC de jour. Des mesures ont été mises en œuvre par rapport à un taux d'absentéisme assez important, avec des convocations individuelles. Suite à ces convocations, il est demandé à deux personnes de partir. Les agents des PC de jour ont écrit un courrier, que vous n'avez pas encore reçu, car ils sont en train de le faire signer. Il s'agit d'une lettre de soutien à l'un des agents qui part. Je ne citerai pas le nom de l'agent, mais je vais lire la lettre, car je tiens à ce que ce soit annexé au PV :

« Lettre de soutien pour Monsieur X. Nous venons de prendre connaissance de nouvelles mesures dans notre service. Notre hiérarchie s'interroge sur le taux d'absentéisme en convoquant les personnes qui présentent le plus d'arrêts maladie. À la suite de ces convocations, nous apprenons avec surprise et tristesse que l'un des membres de notre équipe doit quitter le service et trouver un autre poste avant la fin du mois de mai. Invitation ? Obligation ? Il apparaît en ce moment que notre collègue rencontre de sérieuses difficultés de santé. Comment ont-elles été prises en compte ? D'autres convocations sont en cours. En sera-t-il de même pour tous les agents sujets à des arrêts maladie ? Actuellement, seul Monsieur ou Madame X pâtit de cette décision. Certaines questions se posent. Pourquoi, dans notre service, existe-t-il autant d'arrêts maladie ? Est-ce simplement d'ordre personnel ou d'ordre plus général ? Y a-t-il une souffrance au travail ? La réponse se traduit par des convocations et/ou des sanctions, rien d'autre. Pas de cohésion d'équipe, pas de dialogue ouvert, pas de prise en compte des difficultés humaines et techniques. Un sentiment d'insatisfaction et d'injustice caractérise l'ambiance. Nous nous devons de réagir, de soutenir nos collègues lors de ces situations délicates, de dénoncer des mesures inappropriées et de réclamer davantage de dialogue. »

Je veux souligner que cette lettre n'est pas d'origine syndicale. Elle a été écrite spontanément par les agents de l'équipe en apprenant le départ d'une des personnes. Pour moi, c'est quand même le symptôme d'une équipe qui ne va pas bien et c'est la raison pour laquelle nous souhaitons alerter la Direction à ce sujet. J'ai eu l'occasion d'accompagner un agent. SUD a accompagné d'autres agents. Effectivement, nous alertons. Cette équipe ne va pas bien du tout, et c'est collectif. Il y a

des gens plus fragiles que d'autres. Il peut y avoir un ou deux individus plus problématiques que d'autres. Mais le problème reste collectif. Nous n'avons qu'un seul discours des agents, qui nous disent que ça ne va pas. Dans la partie consacrée au suivi du CHS nous avons évoqué la souffrance au travail... On sent que cela a été mis en œuvre en convoquant les agents. Mais tant que l'on n'a pas d'actions qui vont derrière... Nous ne sommes pas contre la démarche qui s'applique à l'absentéisme, mais beaucoup d'agents ont des traitements et l'on voit bien qu'il ne s'agit pas d'arrêts maladie de complaisance. Ils n'arrivent plus à venir travailler. Ceux qui y arrivent ressentent un profond malaise. C'est une affaire à suivre et je pense que des actions devront être mises en œuvre pour que cette équipe puisse de nouveau tourner.

M. SELLES

Je vais saisir la Direction de la surveillance et la DRHDS, sachant que je n'ai pas encore reçu le courrier. Nous allons regarder ce qui peut être fait et mettre en œuvre une analyse de la situation de travail de ces agents.

Mme AGUIRRE

L'autre point rejoint un peu la même problématique. Nous avons eu l'occasion de rencontrer plusieurs fois des agents de surveillance des Tuileries. Ils n'en peuvent plus. Nous avons été alertés par le turn-over important et par le fait que les agents n'ont pas envie de se battre et souhaitent partir. Nous avons rencontré quasiment la totalité des agents et pas un ne souhaite rester. Ils attendent les prochains avis de vacance pour pouvoir partir.

Lors de nos rencontres avec les agents de la borne d'information, nous sentions une envie de se battre pour améliorer le service. Mais dans ce cas précis, ils n'ont même plus envie de se battre, ce qui est très mauvais signe pour le service. J'en ai vu deux fondre en larmes. Je pense qu'il faut s'interroger sur le fonctionnement de ce service et les raisons de ce climat. Cela rejoint un peu les propositions de la psychologue, qui peut analyser les situations de travail et voir ce qui peut être amélioré ou revu.

Au sujet des Tuileries, j'en profite pour signaler que le conseil d'administration peut râler contre les musées qui sentent mauvais, mais les Tuileries sentent également mauvais. L'odeur est intenable à la guérite Concorde.

M. SELLES

Concernant les deux premiers sujets, nous allons saisir la Direction de la surveillance, comme nous l'avons indiqué. Carole va s'en occuper. Nous allons voir quels sont les sujets pour les traiter de manière curative et préventive.

Mme AGUIRRE

Apparemment, le problème de la guérite Concorde est toujours le même.

M. BALDACCHINO

J'ai parlé avec M. LEBOWSKI qui est responsable des Tuileries. Il m'a précisé qu'un Algéco prendrait la place de la guérite.

M. SELLES

Je rappelle quand même que l'on a pris les Tuileries en février 2005 dans un état désastreux.

Mme AGUIRRE

Je voudrais vous signaler qu'il y a eu un renouvellement total au niveau de l'équipe des jardiniers et de celle de la surveillance. On voit bien que le problème est assez ancien. N'importe quel problème, comme celui des grilles, devient quelque chose d'important. Tout prend des proportions sans cesse plus importantes. C'est le symptôme que le service ne va pas bien.

M. SELLES

Un certain nombre de services n'allait pas bien quand on a repris les Tuileries. Le diagnostic qu'en avait fait le Centre des Musées Nationaux était particulièrement dramatique. Le CMN n'avait quasiment rien investi sur les Tuileries en trois ans, au niveau de l'équipement, des matériels, de la signalétique. Les locaux pour les enfants étaient inaptes à recevoir les enfants, avec des problèmes de sécurité. Nous prenons les choses les unes après les autres. La souffrance au travail est matérialisée par un certain nombre de dysfonctionnements relevés par l'inspection générale du ministère dans un rapport. On ne se contente pas de faire tourner l'équipe. Il fallait mettre en place beaucoup d'actions sur de nombreux plans. On va regarder ce qui se passe très précisément. Il nous faut apporter un diagnostic précis, trois ans après la reprise des Tuileries. Je rappelle également que nous n'avons pas repris les Tuileries avec tous les effectifs prévus puisque le ministère a conservé tous les postes vacants.

M. BOISSONNET

Je n'étais pas au courant du problème des odeurs. Par contre, nous avons un projet de réaménagement complet du poste Concorde. Ce projet a été établi par M. Alain-Charles PERRAULT, architecte en chef en charge de la partie Concorde. Ce projet a été soumis une première fois à la commission supérieure des Monuments Historiques, qui l'a retoqué. Il a été présenté une seconde fois, avec succès. C'est un projet qui pourra être inscrit dans le schéma directeur à une bonne place.

M. SELLES

Merci Alain. Avez-vous d'autres questions ?

Mme COADIC

Oui, ma question concerne les toilettes du premier bloc des vestiaires Sully, qui nous posent des difficultés. J'ai vu un agent dans ces toilettes-là être pris à partie par son responsable, qui lui reprochait que le nettoyage n'était pas correctement fait. Pour moi, ce ne sont pas du tout des conditions d'utilisation normale. Faire le ménage un jour sur deux quand il y a des remontées... Je trouve ça inadmissible. Encore plus d'assister à ce tirage de bretelles par son responsable. Je voulais savoir s'il n'était pas possible de condamner le premier bloc de toilettes, car il pose constamment des problèmes. Elles ne sont pas utilisables et on les oblige à les nettoyer, un jour sur deux, dans des conditions difficiles. Il s'agit des toilettes femmes, situées dans le premier bloc, qui sont bouchées en permanence.

Mme COTTEVERTE

Le premier bloc à proximité de la salle de repos ou celui proche du bureau d'affectation ?

Mme COADIC

Quand on part du bureau d'affectation, au niveau des vestiaires. Les toilettes sont bouchées de façon récurrente.

M. FERREIRA

Je confirme ce que dit Marie et c'est la même chose du côté des hommes.

Mme AGUIRRE

Ils ne fonctionnent pas. Les gens y vont parce qu'ils pensent que ça fonctionne et les toilettes sont bouchées au bout de 10 minutes. L'eau ne s'évacue pas.

M. FERREIRA

Nous avons déjà dit que les chasses d'eau doivent être bien réglées. Hélas, vous constaterez qu'il faut être fort pour les pousser et pour tenir, car si vous les lâchez, elles reviennent. Il faut mettre beaucoup de bonne volonté pour que cela soit propre.

M. SELLES

Brigitte, merci de mettre ce point dans le tableau de suivi des actions du CHS.

M. BOISSONNET

Le problème concerne la conduite générale d'évacuation. C'est un problème difficile à régler. On va examiner cette question.

Mme KARDIANOU

Nous voulions soulever le problème des grilles d'aération.

M. SELLES

Nous en avons parlé avant votre arrivée.

M. FERREIRA

Mais nous n'avons pas parlé des allergies.

Mme KARDIANOU

C'est un problème bien précis. Trois personnes du département des AGER à Mollien ont eu des soucis de santé, si ce n'est pas quatre, à cause des aérations, des filtres, de l'air conditionné, qui ont provoqué différents problèmes de santé. Lorsque j'ai repris le procès-verbal du dernier CHS, j'ai lu que le nettoyage se faisait tous les mois, mais on ne peut pas nettoyer 15 000 grilles d'un coup, car cela se fait par rotation. Je me demande si c'est suffisant. Le problème existe.

M. BOISSONNET

Généralement, ce n'est pas la grille qui pose problème, mais la qualité de l'air, normalement due à la qualité des filtres, qui sont régulièrement changés. Mais je suis prêt à aller voir sur place.

Mme KARDIANOU

Madame BOITEUX-BOURSIN qui travaille à la bibliothèque centrale des musées nationaux et aux archives est ici à titre d'experte. Tout a commencé vers la mi-février quand nous avons constaté qu'il y avait des projets pour l'aménagement d'un bureau des Antiquités égyptiennes. Cet aménagement nécessitait le déplacement d'une sortie de secours de quelques mètres et le cloisonnement de l'espace pour créer un bureau de 15 ou 17 m², qui abriterait deux personnes du département des Antiquités égyptiennes. Cet espace-là est actuellement occupé par les machines à café. C'est un espace avec une grande fenêtre orientée vers le sud. Il se trouve au deuxième étage de la Porte des Arts, aile sud. Des mails ont été échangés à propos de ces travaux. Ce point repos est le seul à offrir une fenêtre avec une vue sur l'extérieur. Nous avons voulu arrêter les travaux et convoquer le CHS afin qu'il puisse jouer son rôle. Une visite du CHS de la DMF a été organisée par la même occasion, car cet espace concerne non seulement les agents du département des Antiquités égyptiennes et les syndicats, mais aussi ceux qui fréquentent, en tant qu'utilisateurs ou employés, la bibliothèque centrale des musées nationaux et des archives, soit près d'une trentaine de personnes. Le CHS de la DMF a été convoqué et s'est présenté le 6 mars 2008. M. ROGIER était également présent. MM. GAUCHET et BOISSONNET étaient présents lors des visites précédentes, ainsi que Mme Nathalie TCHENQUELA. J'ai su que Mesdames ETIENNE et COTTEVERTE étaient passées un jour pour voir les espaces, mais nous n'étions pas présents. Il s'agit du petit hall, qui abritait auparavant les huissiers, au deuxième étage. Il y a toujours deux machines à café, la plante, une petite table et deux ou trois fauteuils.

M. SELLES

Le Musée du Louvre a décidé d'installer à cet endroit des bureaux pour des agents du département des Antiquités égyptiennes, dont les conditions de travail sont difficiles dans les bureaux étroits.

Mme KARDIANOU

Clothilde BOITEUX-BOURSIN, ACOMO, va vous exposer ces problèmes et les conditions de travail. Vous avez dû recevoir un courrier du CHS de la DMF.

M. SELLES

Non, j'ai reçu un courrier de la directrice des musées de France qui m'explique que le déménagement de la bibliothèque centrale est prévu pour 2012. Je rappelle aussi que la situation des agents de la DMF dans ces locaux n'est pas confortable. Il serait souhaitable que l'on soit aussi invité au CHS de la DMF pour se prononcer sur la situation des agents que la DMF laisse, depuis des décennies, dans des locaux qui sont absolument inacceptables ! Je trouve incroyable que la DMF revienne sur le sujet !

Mme KARDIANOU

Je vais revenir sur ce point parce que justement...

M. SELLES

Vu l'état des locaux, nous devrions tout fermer et les récupérer ! Je crois que vous êtes d'accord, M. l'Inspecteur ? Il sera noté que l'inspecteur est d'accord. La DMF fait des remarques sur une fenêtre alors qu'elle laisse ses agents depuis des années sans rien faire !

Mme KARDIANOU

M. SELLES, ne vous énervez pas parce que je suis tout à fait d'accord avec vous. J'ai deux rapports de 2005, de juin et octobre, dans lesquels la DAMT, parce que MM. BOISSONNET et GAUCHET étaient présents, émet des préconisations. Certaines choses ont été faites et d'autres ne l'ont pas été.

M. SELLES

Oui, c'est nous qui les faisons à la place de la DMF.

Mme KARDIANOU

C'est un rapport que j'ai entre les mains. Alain le connaît, nous en avons discuté en février.

M. SELLES

Je vais écrire à la directrice des musées de France pour signaler que l'Inspecteur nous a prévenus de ces conditions inacceptables de travail de ces agents et j'attends qu'elle prenne des mesures. Cela fait sept ans que Mme MARIANY-DUCRAY est directrice des musées de France. Qu'elle s'en occupe.

M. MERLET

Nous ne nions pas la situation problématique dans ces espaces qui, comme vous l'avez rappelé, dure depuis plusieurs années. Nous avons été alertés par le fait, comme l'a rappelé M. ROGIER, qu'il y a normalement une obligation de consultation des instances consultatives et du médecin de prévention, en amont dans un projet de travaux. Tous les travaux doivent engager les hiérarchies à l'intérieur du musée. Nous voyons des travaux qui sont annoncés sans l'organisation de cette consultation. Nous demandons donc, à un moment donné, que les choses reviennent à la normale. La consultation doit avoir lieu, ainsi que la discussion avec l'ensemble des agents concernés, afin d'avancer sereinement, en évitant les tensions entre les agents. L'idée est de sortir de cette situation avec un bénéfice mutuel.

M. SELLES

J'entends bien ce que vous dites, mais je crois qu'il faut traiter radicalement le problème. Les agents qui sont situés dans nos locaux sont victimes d'une situation qui s'éternise indéfiniment, dans des conditions de travail dont M. l'Inspecteur a souligné qu'elles étaient inacceptables. On doit aller plus loin et saisir la directrice des musées de France de la situation de ces agents. Pour le reste, nous suivrons les procédures. Pour ce qui nous concerne, il y a eu une réunion avec la DAMT et la DRHDS et nous allons continuer la procédure normale pour ce qui concerne l'implantation de ces locaux et les problèmes que cela peut poser. Mais je vous redis que je vais écrire à la directrice des musées de France pour souligner le problème que pose la situation de ces agents au sein de la bibliothèque centrale des musées de France.

Mme BOITEUX-BOURSIN

Je vous explique donc la situation. Nous pensons qu'un espace de détente, avec une ouverture sur l'extérieur grâce à la fenêtre, nous est nécessaire au sein du service de la bibliothèque et des archives des musées nationaux. Actuellement, nous avons 16 personnes qui travaillent sous verrière dans la salle de lecture. Ces verrières sont très sombres et nécessitent toujours un éclairage électrique. Mes collègues et moi-même travaillons avec des néons, des halogènes ou des lampes de bureau qui ne permettent pas de travailler dans de bonnes conditions. Les autres membres de l'équipe, soit 18 personnes, travaillent dans les ateliers de reliure, des bureaux clos ou les magasins de ces bibliothèques. Une seule personne bénéficie d'une lucarne alors que les autres n'ont que de minuscules soupiraux. Certaines personnes n'ont même aucune ouverture sur l'extérieur. Le personnel travaille constamment sur des ordinateurs, avec des sources lumineuses peu adéquates, étant donné que cette verrière n'est pas très efficace.

Nous avons besoin de cet espace de détente parce qu'il représente l'unique source de lumière naturelle du service. Lors de nos pauses, nous avons besoin de prendre le jour et de voir le temps qu'il fait dehors. D'autre part, l'ouverture ponctuelle de cette fenêtre nous permet de pallier la ventilation défectueuse de la salle de lecture, puisque nous n'avons pas de climatisation. Les locaux n'ont pas été restaurés depuis les années 50. À cause de la verrière, la température monte à plus de 35 °C chaque été. Nous faisons de nombreuses pauses près des machines à boissons fraîches et près de la fenêtre, qui nous permet de ventiler l'espace de la bibliothèque. Nos collègues du département des Antiquités égyptiennes sont aussi concernés. De nombreuses odeurs nauséabondes se dégagent des toilettes situées à proximité de la bibliothèque et de la salle de lecture. Cette fenêtre nous est utile pour améliorer l'aération de la salle de lecture et du couloir des Antiquités égyptiennes. Cela nous permet de profiter du renouvellement d'air, avec le relais des soupiroux de la bibliothèque. Sans cette ouverture, il sera difficile de respirer correctement.

Enfin, cet espace est l'unique endroit de détente dans le secteur puisque nous n'avons ni vestiaire, ni salle de repos. Celui-ci nous permet d'accueillir correctement nos groupes de visiteurs et les lecteurs de la bibliothèque, puisque la bibliothèque est amenée à recevoir des groupes de travail et à organiser des réunions pendant les heures d'ouverture. Ce petit espace de détente nous permet donc d'accueillir les visiteurs et les personnes de la DMF qui viennent travailler à la bibliothèque. Apparemment, les machines à café vont être déplacées et installées face à l'ouverture de la bibliothèque. Cet espace va générer d'énormes désagréments, dont le bruit dans la salle de lecture. Les utilisateurs de la bibliothèque, et notamment les conservateurs du musée qui sont nos principaux lecteurs, seront gênés par ces nuisances. Les photocopieuses des Antiquités égyptiennes, installées face à la bibliothèque, génèrent de nombreux bruits. En y ajoutant les distributeurs de boissons et l'espace de détente, je ne vois pas comment la situation pourrait s'arranger.

En conclusion, le personnel comprendrait mal la suppression de ce seul accès à la lumière naturelle, qui nous permet de nous détendre et de ne plus avoir ces problèmes de fatigue générale et oculaire. Depuis 1993, un règlement interdit la création de lieux de travail dans des locaux clos. Nous demandons qu'il n'y ait pas une aggravation des conditions de travail dans ce secteur.

M. SELLES

Nous allons poursuivre la concertation sur ce sujet, sachant qu'il y a deux impératifs. Le premier concerne la question des locaux du département des Antiquités égyptiennes, qui se trouvent depuis très longtemps limitrophes de la bibliothèque centrale. Le deuxième impératif repose sur les problèmes que vous évoquez. Je suis partisan d'une élévation radicale des conditions de travail des agents de la bibliothèque centrale et pas marginale en leur laissant une fenêtre qu'on ouvre de temps en temps pour profiter d'un courant d'air et chasser les mauvaises odeurs. Cela ne correspond pas à des conditions de travail admissibles. C'est pour cela que nous allons, dans le même délai, écrire à la directrice des musées de France. Nous allons poursuivre la discussion tant avec le département qu'avec les organisations syndicales et le CHS de la DMF.

M. FERREIRA

J'apprécie beaucoup ce que vous dites, mais, en attendant, garantisiez-vous que vous n'allez pas aggraver les conditions de travail de ces gens-là. À un autre moment, nous viendrons défendre les conditions de travail des agents des Antiquités égyptiennes. Aujourd'hui, la priorité est de ne pas aggraver les conditions de travail de ces personnes-là.

M. SELLES

On va voir s'il y a des solutions possibles pour concilier les deux impératifs que j'ai indiqués.

Mme KARDIANOU

On parle de problèmes d'espace pour le département des Antiquités égyptiennes, ce qui est légitime. Mais je vous rappelle qu'il s'agit d'un local de 17 m² selon les plans de la DAMT avec deux postes. Si l'aménagement de deux postes génère des difficultés et aggrave les conditions de travail des agents de la BCML et d'autres personnels du département des Antiquités égyptiennes, je me m'interroge sur le sort de nos locaux syndicaux, qui seront peut-être appelés à disparaître, tout comme le bureau des Amis du Louvre. C'est un bureau de 30 m² bien aménagé, qu'ils ne veulent pas lâcher. Il y a une secrétaire présente quelques rares fois par semaine. Dans ce cas-là, je ne vois pas pourquoi nous pénaliserions une partie du personnel.

M. SELLES

Je vous rappelle que les Amis du Louvre ont déménagé pour laisser les locaux à la Direction de la surveillance. Nous avons un accord avec eux depuis très longtemps afin de mettre à leur disposition des locaux, qui ont d'ailleurs été réduits. Il n'est pas question de faire disparaître les syndicats. Tout ce qui a été fait depuis 7 ans a conduit à améliorer l'espace, les conditions de travail et les moyens des organisations syndicales. J'aimerais qu'il en soit pareil partout. Nous allons regarder quelle est la meilleure solution, mais je ne la connais pas aujourd'hui.

Mme KARDIANOU

Je vous rappelle quand même que les locaux appartiennent au Louvre. C'est aussi au Louvre de faire quelque chose.

M. SELLES

Je ne suis pas responsable de ce qui se passe dans les locaux de la DMF, que chacun prenne ses responsabilités.

Mme AGUIRRE

Il y a une partie de ping-pong depuis des années.

M. SELLES

Musée du Louvre

Non, il n'y a pas de partie de ping-pong.

Mme AGUIRRE

Il y a une partie de ping-pong entre la DMF et le Louvre sur cette zone, dont les agents de la bibliothèque centrale pâtissent depuis des années.

M. SELLES

Je suis d'accord avec vous, mais, en l'espèce, le déménagement ne relève pas du Louvre.

Mme KARDIANOU

Travailler sous la verrière, à 35°C, avec d'un côté, une photocopieuse et de l'autre côté une machine...

M. SELLES

Il ne s'agit pas d'une partie de ping-pong, mais de prendre des vraies mesures. Je suis désolé de constater que la bibliothèque centrale des musées de France est toujours là dix ans après la date prévue de déménagement, mais cela ne relève pas de la responsabilité du Musée du Louvre.

Mme KARDIANOU

Au CHS, nous nous battons pour améliorer les conditions de travail des agents et éviter les problèmes d'absentéisme. Depuis tout à l'heure, nous parlons de l'absentéisme, des problèmes psychologiques... Nous voulons juste une fenêtre. 17 m² et une fenêtre !

M. SELLES

Merci Mme KARDIANOU.

M. FERREIRA

Je retiens que vous n'avez pas garanti que vous alliez améliorer les conditions de travail. Il est difficile d'accepter que vous ne vous engagiez pas là-dessus.

M. SELLES

N'essayez pas de prendre les choses comme ça. Il s'agit d'améliorer radicalement les conditions de travail des agents de la bibliothèque.

Mme BOITEUX-BOURSIN

La bibliothèque déménagera le jour où l'INHA aura ses locaux en bon état. Nous pourrons dès lors déménager, les collections déménageront. À l'heure actuelle, tant que les travaux n'ont pas commencé, nous n'avons aucune solution à proposer.

Mme KARDIANOU

Travaillant dans un département, je suis bien contente d'avoir la bibliothèque juste à côté plutôt que courir à l'INHA. Faites un sondage auprès de tous les départements et vous allez voir s'ils sont contents de la bibliothèque.

Mme BOITEUX-BOURSIN

Nous avons à peu près 8000 emprunts des conservateurs et secrétaires du Louvre.

M. SELLES

Si vous dépendiez de nous, il y a longtemps que vous ne seriez plus dans cet endroit insalubre.

M. VAN DER MEULEN

Je me présente, Emmanuel VAN DER MEULEN, représentant syndical CGT auprès du comité d'hygiène et sécurité des conditions de travail de la Réunion des Musées Nationaux et à ce titre je vais intervenir pour évoquer un problème récurrent dans les espaces commerciaux qui regroupent les activités de la RMN au sein du bâtiment du musée. Je m'en tiendrai aux problèmes qui concernent les lieux où exercent les personnels de la RMN, puisque je tiens mon mandat d'eux-mêmes. Autrement, je sais bien qu'il s'agit d'un problème que vous avez dû déjà évoquer ici et je m'excuse des redites. Je vous propose de lire un texte qui avait motivé ma demande pour intervenir aujourd'hui. Cela me permettra de ne rien oublier et d'être bref :

« Depuis des années, les espaces commerciaux RMN du Louvre sous Pyramide (librairie, mezzanine, bureaux attenants à la mezzanine, réserves) sont régulièrement, une fois par mois environ, envahis par des odeurs de pourri qui remontent également dans la Pyramide elle-même. Cela est très connu, maintes fois dénoncé par les délégués du personnel RMN, et a été mis sur le compte de remontées d'égout. La responsabilité du Louvre, ou autre a été mise en avant. Depuis décembre 2007 et janvier 2008, ces manifestations extrêmement désagréables se sont faites plus fréquentes et beaucoup plus fortes. Les conditions de travail des salariés sont devenues extrêmement pénibles au mois de mars. Odeurs pestilentielles persistantes provoquant nausées et migraines. Les personnes travaillant au comptoir bijoux en mezzanine constatant une oxydation ultrarapide des bijoux. »

Les collègues ont donc isolé dans un couvercle de boîte deux bijoux : un auquel ils n'ont pas touché pendant une semaine, et un qui a été nettoyé au fur et à mesure. Celui qui a été laissé à l'abandon s'est retrouvé noir au bout d'une semaine. C'est une expérience que l'on peut refaire à la demande, en attendant des mesures plus scientifiques. Cela a généré une inquiétude vive des personnels. Des scientifiques de passage ont évoqué dans le livre d'or de la mezzanine le sulfure d'hydrogène. Cette hypothèse a été confirmée par la visite technique et le rapport de M. CLEMENT. Je n'insiste pas sur les réactions des visiteurs du Musée du Louvre, pour lesquels

les espaces commerciaux RMN, au même titre que les salles du musée, sont le Musée du Louvre. Il n'y a pas, à un moment donné, les odeurs du Louvre et puis de l'autre côté de la porte, les odeurs de la RMN. Pour les visiteurs, nous sommes le Louvre. La RMN a pris contact avec le service d'hygiène de la ville de Paris en vue d'une enquête et a obtenu du capitaine des pompiers DUARTE le déclenchement du désenfumage à titre exceptionnel. À ma connaissance, cela n'a servi qu'une fois, dans le but de diminuer l'intensité de ces odeurs lorsque ces émanations devenaient insupportables. Le service technique du musée a été contacté à maintes reprises, s'est déplacé pour constater l'intensité des désagréments et en chercher les causes. D'après ce qu'on m'a dit, ce problème a été évoqué en réunion bilatérale avec le musée.

Ces évènements nouveaux et l'inquiétude légitime du personnel nous amènent aujourd'hui à prendre contact avec le CHS du Musée du Louvre. On m'a fait parvenir le rapport de M. CLEMENT, qui met à jour un certain nombre de raisons plausibles ou possibles sur la nature des odeurs : « *Motif de la recherche : présence avérée d'hydrogène sulfuré.* » Il décrit l'enchevêtrement de fuites et de canaux qui ont généré la production de sulfure d'hydrogène, à l'origine des odeurs. La conclusion du rapport se veut assez rassurante, dans le sens où la dangerosité de la substance serait vraiment effective dans un espace confiné, à la source du problème. On espère que c'est exact. La fiche de l'INRS confirme cette hypothèse, dans le sens où ce sont effectivement les personnels qui vont travailler au plus près de la source de l'hydrogène, tel qu'il se constitue dans les sous-sols du bâtiment, qui vont être les plus exposés. Néanmoins, nous souhaiterions en savoir plus, car le droit prévoit une valeur limite d'exposition à ce type de produit. Tant que nous n'aurons pas de chiffres qui pourraient nous aider à savoir de quoi est constitué l'air que nous respirons, nous ne pourrions pas rassurer les personnels.

L'un des facteurs d'inquiétude repose sur le fait que l'INRS et M. CLEMENT considèrent que les espaces RMN sont un lieu largement ventilé. Je mets en doute cette affirmation, qui ne concerne pas la VDI à cause des courants d'air que tout le monde connaît, qui insinue que ces zones sont ventilées par la climatisation, à l'origine du conduit des odeurs. Nous étions donc ventilés par le poison. C'est ce qui est indiqué dans le rapport, qui précise que ce sont les conduits de climatisation qui permettaient l'accès aux espaces RMN.

M. SELLES

On peut, peut-être, vous apporter les réponses.

M. VAN DER MEULEN

Je crois que j'ai fini. J'insiste quand même sur le fait que la mesure de la toxicité de l'air respiré s'impose.

M. SELLES

D'après ce que je comprends, ce problème est relativement récent. Cela date d'il y a quelques mois.

M. VAN DER MEULEN

Cela date du début 2008. Avec un épisode très désagréable au mois de mars.

M. BOISSONNET

La DAMT, qui a été saisie, s'est rendue sur place et a fait deux rapports sur les causes probables et les mesures proposées. Ce rapport a été fait par mon adjoint, M. CLEMENT. Les mesures préconisées sont actuellement mises en œuvre. Le fait que vous ayez senti ces odeurs qui viennent effectivement du local de climatisation voisin s'explique par le fait qu'il y avait, entre vos locaux et le local de climatisation, un ancien tuyau de distribution de vapeur qui n'a pas été enlevé lors de la construction du grand Louvre. Le Louvre lui-même était chauffé par l'intermédiaire de la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain. Progressivement, nous nous sommes libérés de ce chauffage vapeur qui arrivait un peu partout dans les locaux du Louvre, notamment au moment de la construction du grand Louvre. Malheureusement, des conduits sont restés, même si les centrales ont été coupées. Tout n'a pas été démonté. Entre les locaux de la librairie et le local de climatisation, il est resté un de ces tuyaux, que nous avons, depuis, bouché. Normalement, vous avez dû ne plus le sentir. C'est une première mesure prise. D'autres mesures seront prises dans ce local parce qu'il y a d'autres fuites. On met actuellement en œuvre toutes les mesures préconisées par Jean-Pierre CLEMENT. Nous avons, sur une très grosse conduite de 600 mm qui passe juste dessous, fabriqué deux regards de manière à pouvoir vidanger cette conduite, qui est l'une des sources de la mauvaise évacuation. Nous mettons en œuvre toutes les préconisations de ce rapport. Comme vous avez pu le voir, des mesures sont immédiates et nous sommes en train de les prendre. Et il y a des mesures à plus long terme parce qu'elles concernent la remise en cause de l'architecture générale des vidanges, en particulier les problèmes que vous connaissez, épisodiques, qui sont dus au fait que les toilettes des vestiaires Mollien se déversent dans un réservoir de reprise, avec des eaux qui proviennent de la nappe. La pompe électrique du réservoir ne se met en marche que lorsque le niveau atteint une certaine hauteur. À chaque fois que ce pompage a lieu, un reflux se produit dans l'ensemble du conduit et provoque l'apparition des gaz que vous avez constatés. À l'odeur, on est à peu près sûr qu'il s'agit du sulfure d'hydrogène. Nous avons des compteurs qui permettent de mesurer la concentration en hydrogène sulfuré, car nous avons eu d'autres problèmes, notamment à l'aire de livraison, qui nous ont forcés à nous équiper pour pouvoir mesurer ces gaz.

Mme AGUIRRE

Qui vient pomper les eaux de la nappe ?

M. BOISSONNET

Ce sont des entreprises privées qui n'ont pas toujours le matériel disponible. Nous ne sommes pas dans la configuration d'un égout. Normalement, vous devriez constater dans les jours qui viennent une amélioration très sensible de la situation. Nous avons pris les mesures immédiates. Les regards sont faits. Nous sommes capables de revenir pomper. Il suffit de demander les services des prestataires. Par ailleurs, comme vous l'avez vu, nous allons entamer, à plus long terme, une recherche d'évacuation de la cause principale du problème, à savoir l'évacuation des toilettes Mollien et les évacuations qui se situent dans cette conduite. Nous avons à faire à une superposition de nombreux types de tuyaux. Tout cela a été pris en compte et nous allons progresser, suivant le cheminement indiqué par le rapport.

M. VAN DER MEULEN

S'il est vrai que l'odeur ne présume pas d'une toxicité de l'air, c'est-à-dire que l'on peut sentir quelque chose sans que ce soit dangereux, à l'inverse, il est noté dans le site de l'INRS qu'un contact prolongé avec cette substance à petites doses est quand même néfaste pour la santé. Je voulais attirer votre attention sur ce point.

M. BOISSONNET

Il faut pouvoir mesurer la VME, mais cette fois avec un compteur permanent. Le compteur portable mesure principalement la VLE, c'est-à-dire la valeur limite d'exposition. À ce moment-là, cela sonne et on sait qu'il faut évacuer les lieux.

M. SELLES

Votre rapport détaille très bien les mesures que nous devons prendre.

Mme HENOCQ

Par rapport à la réglementation sur les valeurs uniques d'exposition, il n'y a pas d'appareils fixes actuellement. Je voulais savoir quelle était la situation. Le dossier dit que « *les membres du CHSCT seront particulièrement consultés pour l'implantation des points de détection et d'organisation des secours* ». Je voulais savoir si vous aviez déjà des projets d'emplacement pour les prises de mesure permanentes sur les valeurs d'exposition par rapport au sulfure d'hydrogène ?

M. BOISSONNET

Nous n'avons pas, actuellement, l'intention d'installer des compteurs permanents dans les espaces publics du musée.

Mme HENOCQ

Cela signifie que les agents ne savent pas s'ils sont au-dessus ou en deçà du seuil de déclenchement des valeurs limites d'exposition ?

M. BOISSONNET

Oui. Nous ne mettrons pas partout, dans le musée, des compteurs permanents.

Mme HENOCQ

Ce n'est pas ce que nous disons. À quelle fréquence cette surveillance est-elle faite ? C'est une société extérieure qui passe de temps en temps...

M. BOISSONNET

Non. Nous le faisons lorsque nous avons un problème ponctuel. Lorsque nous avons eu ce problème-là à l'aire de livraison, nous avons installé un système de mesures, à partir des compteurs, sur 8 heures d'affilée, qui correspond à la période de travail du personnel dans cette zone. Nous avons dès lors les deux valeurs, VLE et VME. Le compteur portable compte les points et indique si nous avons atteint, ou non, la VLE. En même temps, il enregistre les mesures en permanence de façon à préciser à quel moment on atteint la VME. Comme vous le dites, on peut très bien ne jamais atteindre les points. Mais si l'on travaille 5 ou 6 heures, comme c'est le cas pour les gens qui nettoient les égouts ou qui s'occupent de vidanges de fosses, on peut accumuler une certaine quantité sans jamais atteindre les points. À ce moment-là, le compteur se déclenche parce qu'il accumule le décompte. Nous sentons des mauvaises odeurs dans le musée par moments. Nous le sentons quand on vit un certain temps dans cette ambiance-là. Il faut que nous prenions des mesures pour installer...

Mme KARDIANOU

Les agents sont, en permanence, en contact avec ces odeurs. Vous dites que vous ne comptez pas installer...

M. BOISSONNET

Je suis allé à la librairie de la RMN hier et je n'ai rien senti de particulier.

Mme KARDIANOU

Ça sent un peu partout dans le musée. Aujourd'hui, l'odeur n'était pas importante, mais hier ça sentait plus fort. Il y a des odeurs.

M. SELLES

Comme nous vous l'avons dit, cette intervention va se dérouler sur plusieurs jours. Elle peut permettre de mettre fin définitivement aux odeurs dans toute la zone.

M. NEE

Peut-on faire des campagnes de mesures, comme cela a été fait dans certains secteurs du musée ?

M. BOISSONNET

Oui, je veux bien faire une campagne de mesures.

M. SELLES

Merci beaucoup. Nous suivrons, lors du prochain CHS, les mises en œuvre des mesures.

M. MERLET

Je voulais juste revenir sur le déménagement de certains postes de travail situés actuellement sous la Pyramide vers le Louvre des Antiquaires. Nous voulions déjà nous assurer qu'une visite CHS aura bien lieu avant la mise en place de ces nouveaux locaux. Ma remarque porte avant tout sur les locaux qui existent déjà sous Pyramide, étant donné que les agents font preuve d'une certaine inquiétude. Il faudra que, dans le cadre de ce déménagement, les attentes de l'ensemble des agents qui travaillent dans ou en lien avec ces locaux, soient prises en compte. Actuellement, des agents sont obligés, du fait du manque de locaux dans ces espaces, d'aller travailler dans des espaces un peu périphériques et précaires. Il était normalement prévu de les intégrer aux bureaux situés sous la Pyramide. Il faut que tous les avis et demandes soient bien pris en compte. Une petite inquiétude commence à apparaître actuellement par rapport à ce problème.

M. MARTIN

Ma question est relative aux animaux dans l'exposition de Jan FABRE. Je m'interroge sur la décomposition des insectes au deuxième étage de Richelieu. Ces insectes commencent à dégager une certaine odeur. Les agents se plaignent de cette odeur, ainsi que certains visiteurs. Je suis allé constater la situation et, effectivement, cela sent l'insecte qui pourrit. Je me demande si l'endroit correspond bien à ce genre d'activité.

M. MERLET

Il y avait une inquiétude sur les éventuelles conséquences pour les agents qui travaillent et également sur les œuvres d'art qui entourent l'exposition Jan FABRE.

M. SELLES

C'est très clair, les œuvres qui sont faites avec des matériaux organiques sont traitées au cas où il y aurait une vermine quelconque. Toutes les matières organiques ont été traitées.

M. MARTIN

À l'entrée du musée, il y a une trentaine de batteries au plomb pour la performance nécessitant des lampes torches. Nous nous inquiétons sur le sort de ces batteries et leur recyclage.

M. SELLES

Musée du Louvre

La question est posée, nous allons regarder. Merci à tous et allez voir l'exposition Jan FABRE si ce n'est déjà fait.

La séance est levée.

Le Président
Didier SELLES

Le Secrétaire
Jean-Marc IROLLO

Le Secrétaire adjoint
La CFDT